



Publié le : 24/12/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h23

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°2), **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°7), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°2), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°7), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Anne VIGNOT, Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°33 incluse), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°7), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN représenté par Mme Laetitia LARROCHE suppléante, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°6 et jusqu'à la question n°7 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°2), **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°2), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noiron :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK représentée par M. Eric BADET suppléant, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), **Pirey :** M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°7), **Pouilly-Français :** M. Yves MAURICE, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY (à compter de la question n°7), **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°56 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERLOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN,

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote : **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. Aurélien LAROPPE, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n°26), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°9), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Champoux :** M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT à Mme Julie CHETTOUH, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n° 6 incluse), **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°6 incluse), **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN

Délibération n°2025/2025.00386

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Gabriel BAULIEU secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 6 novembre 2025.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique Grand Besançon / La Communauté Urbaine / L'institution / Le Conseil et ses délibérations communautaires).

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

M. Gabriel BAULIEU,
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 6 novembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30

La séance est ouverte à 18h09 et levée à 20h03

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°10), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°10), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°10), Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°10), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°10), M. Yannick POUJET (à compter de la question n°10), M. Anthony POULIN (à compter de la question n°10), Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°11), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMMEE (suppléant), **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°4), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°4), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°10), **Nancray :** M. Vincent FIETIER (à compter de la question n°4), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraie :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilles ORY

Procurations de vote : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER à Mme Françoise PRESSE, Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°11), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°10 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, **Chaucenne :** M. Alain ROSET à Mme Agnès BOURGEOIS, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER à M. Pascal DERIOT, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA à M. Martial DEVAUX, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Mme LA PRÉSIDENTE.- Installez-vous, et puis on va commencer, puisque nous avons atteint le quorum.

1. **Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose donc comme secrétaire de séance Gilles ORY. C'est d'accord, Gilles ?

M. ORY.- Oui, pas de problème.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Donc, si vous en êtes d'accord, pour la désignation du secrétaire Gilles ORY, l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025. Est-ce qu'il y a des questions ?

Je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Gilles ORY secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 25 septembre 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. **Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, concernant le fait de l'État des décisions du Bureau dans le cadre de la délégation du Conseil, est-ce qu'il y a des questions ? C'est prendre acte.

Si je ne vois pas de questions, je considère que tout le monde a bien pris acte.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Procès-Verbal Conseil de Communauté du jeudi 6 novembre 2025

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Troisième point, ce sont les décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation. Est-ce que là encore il y a des questions ?

S'il n'y a pas de questions, je considère qu'on est bien dans le fait que tout le monde a pris acte.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Evolution des modalités d'attribution de la prime de fin d'année

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 4, l'évolution des modalités d'attribution de la prime de fin d'année. Est-ce qu'il y a des questions ?

Tu veux présenter quelque chose ?

M. BAULIEU.- Quelques mots seulement de présentation. C'est sur le plan social à l'intérieur de notre établissement et de la Ville et du CCAS, puisqu'on est sur un dispositif commun. Donc, une question importante, en quelques mots : nous avons une pratique depuis la création du district, de la prime de fin d'année sous la forme d'un 13^e mois à Grand Besançon Métropole. Nous l'avions fait en 1994, par analogie à ce qui se passait à la Ville de Besançon, qui l'avait mis en œuvre avant 1984, date d'instauration du statut de la fonction publique territoriale, qui ne prévoit pas de 13^e mois.

Ce dispositif a fonctionné sans observation jusqu'à une époque récente, et lors d'un contrôle de la Chambre générale des comptes, nous avons été épinglés, nous, Grand Besançon.

Si vous vous en souvenez bien, en 2022, nous avons voté un dispositif complémentaire indemnitaire pour compenser ce dispositif. On avait transformé ce 13^e mois sur une forme de prime intitulée « prime de fin d'année ». Le même dispositif avait été mis en place à la Ville de Besançon, et à l'occasion d'une intervention de la Chambre régionale à la Ville de Besançon, nous avons été épinglés une deuxième fois, considérant que ce dispositif n'était pas totalement satisfaisant sur le plan de la forme, et notamment sur une partie aléatoire du CIA sur lequel repose notre dispositif. C'est la raison pour laquelle nous avons dû rouvrir le chantier.

L'objet de ce rapport, après maintes discussions, qui n'ont pas donné totalement satisfaction à tout le monde compte tenu de l'exigence juridique, mais c'est la seule proposition réaliste que nous puissions faire pour seulement tenir l'engagement, c'est celui que nous avons pris auprès de nos personnels, de maintenir dans nos trois entités un dispositif s'apparentant à une notion de 13^e mois, mais sous l'intitulé de « prime de fin d'année ».

Le seul dispositif que nous ayons juridiquement pu trouver, c'est celui qui est dans le rapport, avec le CIA. Vous retrouvez cela à la page 92 du rapport, sur le montant de la prime de fin d'année. Vous pouvez voir là les dispositions que nous intégrons dans notre dispositif, dans notre règlement, de cette prime, et avec la question de l'évaluation des personnels, mais tout ceci étant très encadré, pour rassurer l'ensemble des cadres et collaborateurs et leurs organisations syndicales sur le fait qu'il n'y aura pas, dans chaque service, le fait du prince, qui pourrait être défavorable à celui-ci ou à celle-là. Nous avons même imaginé une commission *ad hoc* pour échanger sur ces sujets.

Simplement, ce que je peux dire en quelques mots, c'est que nous souhaitons par ce rapport tenir notre engagement de maintien d'une forme de 13^e mois auprès de nos personnels, et que c'est la seule forme juridique que nous ayons trouvée pour satisfaire aux exigences, aux impératifs que nous impose la Chambre régionale des comptes.

Je pense avoir résumé à peu près les choses en disant les choses ainsi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je crois que c'est très clair. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Neuf abstentions.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté approuve les évolutions des modalités d'attribution de la prime de fin d'année.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 87

Contre : 0

Abstentions : 9

Conseiller intéressé : 0

5. Créations d'emplois et recalibrages de postes – Actualisation de la liste des emplois permanents – Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 5, correspondant à la création d'emplois et recalibrage de postes. Est-ce qu'il y a des questions particulières ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Fort bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la création d'1 emploi d'attaché et de 2 emplois de technicien au Département des Mobilités au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,
- Approuve la suppression d'1 emploi de rédacteur et de 2 emplois d'adjoint administratif au Département des Mobilités au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,
- Approuve la création d'1 emploi de médecin à temps non complet (50%) à la Direction Santé au Travail et Suivi Social au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,
- Approuve la création d'1 emploi d'attaché et la suppression d'1 emploi de rédacteur à la Direction Emploi et Compétences de Grand Besançon Métropole,
- Approuve la création d'1 emploi de rédacteur à la Direction de la Communication de Grand Besançon Métropole,
- Approuve la création d'1 emploi d'attaché et la suppression d'1 emploi de rédacteur à la Direction Performance et Conseil de Gestion au sein de grand Besançon Métropole,
- Approuve la création de 2 emplois d'ingénieur et 1 emploi de technicien au Département Eau Assainissement au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole.
- Approuve l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte des créations et des recalibrages intervenant sur les budgets de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,
- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Convention de participation complémentaire Santé à adhésion facultative - Autorisation de signature et montant de la participation employeur

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 6, la convention de participation complémentaire santé. Est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une participation forfaitaire de 23 euros mensuels par agent dont l'indice brut majoré est inférieur ou égal à 446 et de 15 euros mensuels par agent dont l'indice brut majoré est supérieur à 446,
- approuve la convention de participation santé avec la MNT et le Centre de Gestion du Doubs pour la période 2026-2031 jointe en annexe,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. SEM aktya - augmentation de capital

Mmes Frédérique BAEHR (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1), Nicolas BODIN (1), Marcel FELT (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport n° 7, concernant la SEM aktya, l'augmentation de capital, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve l'augmentation de la valeur nominale des actions d'aktya de 16,20 € à 19 € par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant de 4 783 433,20 €,
- Approuve le renforcement des fonds propres d'aktya par apport en numéraire, pour un montant global de 7 M€, d'une part par augmentation de capital (par la création de 128 775 actions nouvelles d'une valeur de 27,20 €, soit 3 502 680 €), et d'autre part par avance en compte-courant d'associés (3,5 M€),
- Autorise les élus représentant GBM à approuver les modifications du capital social ci-dessus dans les instances d'aktya et notamment à l'assemblée générale extraordinaire,
- Approuve la souscription de GBM à l'augmentation de capital d'aktya pour 1 591 200 €, avec un premier versement en 2025 de 757 575 € sous réserve du vote de la DM3,
- Autorise M. ROUTHIER, 3^{ème} Vice-Président, à signer tous les actes relatifs à la souscription et au versement des apports en numéraire dans le cadre de l'augmentation de capital,
- Autorise les élus représentant GBM à approuver les modifications des statuts qui résulteront des modifications de capital telles qu'identifiées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

8. Accord-cadre pour l'acquisition de véhicules légers et de véhicules utilitaires inférieur ou égal à 3,5 tonnes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 8, concernant l'acquisition de véhicules légers, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les entreprises retenues.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. **Avenant n°1 à la convention de gestion de services événementiels, d'organisation de manifestations et de transports de la Ville de Besançon au profit Grand Besançon Métropole**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 9, concernant l'organisation de manifestations et de transports de la Ville de Besançon au moment des services événementiels. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant à la convention relative à la gestion des services événementiels, à l'organisation de manifestations et aux transports de la Ville de Besançon, au bénéfice de Grand Besançon Métropole
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. **Projet de nouvel équipement multisports de Grand Besançon Métropole Etude réalisée par GBM**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 10. Une présentation va être faite par Gilles ORY concernant le nouvel équipement multisport de Grand Besançon.

M. ORY.- Bonjour à tous.

On va donc vous présenter la mission de programmation pour la construction d'un équipement sportif mixte vélodrome multisport de Grand Besançon Métropole.

(Diffusion d'un diaporama)

On rappelle le contexte et le site. L'équipement serait situé dans la ZAC de Temis, à l'entrée de la Ville de Besançon, à l'angle du boulevard Winston Churchill et de l'avenue des Montboucons, en bordure de Temis et à proximité du campus.

Vous avez un plan qui vous montre où se trouve le futur équipement. Le futur équipement est sur l'ancien stade de rugby, pour ceux qui le connaissaient, qu'on appelait le stade de Montrapon.

Une étude géotechnique démontre un aléa karstique fort. On sera donc soumis, à mon avis, à des études complémentaires pour approfondir ce problème.

Les réseaux de chaleur du secteur Bouloie Mallarmé Montrapon vont venir dans une temporalité de 2026 à 2030.

Sur le terrain lui-même, on prévoit la déconstruction du gymnase Brossolette, qui est encadré en bleu sur le plan, et on maintient la salle d'arts martiaux et le terrain en schiste, qui sont entourés en bleu et en jaune sur le plan.

Le programme fonctionnel. Vous avez le plan du terrain. C'est une piste de 200 mètres de long et de 6,5 mètres de large en bois, pratiquement en mélèze, je pense. Les dévers maximums de la piste au niveau des virages sont de 46°. Vous avez une coupe sur le côté. Elle est clairement de 750 à 1 000 lux. On voit les photos du futur équipement, sachant que la zone centrale fait 2 132 m², qui abrite le terrain multisport, qui est au centre, où on peut faire du volley, du hand, du badminton, du basket aussi, tout sport, etc., et qui abritera aussi toute la partie administrative et technique liée à cet équipement.

Programme fonctionnel. Vous avez le détail des surfaces : l'accueil, les espaces administratifs, la zone sportive, les espaces club, la zone grand public, pour des espaces circulation de 1 175, locaux techniques, 835, les espaces extérieurs, 4 320, et le bâtiment, 8 974 m².

Le stationnement sur le site de Brossolette est de 1 270 places, calculé en tenant compte des places disponibles dans le quartier, qui offre pas mal de places.

Ensuite, on rappelle le classement de ce type d'équipement. Il est en ERP de type X 2^e catégorie, capacité 1 500 personnes – en réalité, c'est 1 499 –, avec une salle de réception classée en L.

Le chauffage, on envisage le raccordement au réseau de chaleur urbain.

Énergie et carbone, on a les détails aussi.

L'eau, on pense faire la gestion des eaux pluviales à la parcelle, avec récupération des eaux pluviales pour l'arrosage (terrain sportif).

Et le photovoltaïque, évidemment, surface à maximiser sur la toiture.

Le coût de l'opération, vous avez tous les détails. Il ressort à 31 millions TDC et TTC.

Le programme prévisionnel, on souhaite que l'année 1 soit l'année 2026 pour commencer les premières études liées à cet équipement.

S'il y a des questions ou des réactions ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Patrick AYACHE

M. AYACHE.- Oui, merci. Merci, Gilles, de cette présentation. Moi, j'ai envie de dire : « *Chouette ! Il arrive enfin !* », puisque moi, j'ai connu ce projet présenté par Pascal ORLANDI, le Président du club cycliste, il y a plus de 15 ans. Bon, à l'époque, c'était entre 300 000 et 400 000 €. Donc, il a légèrement évolué. Mais le projet est magnifique, il correspond véritablement à des besoins, et je pense qu'il va concourir à l'attractivité de Besançon avec cette piste de vélo. Donc, rien à dire sur le projet lui-même.

Bon, une première bizarrerie quand même, c'est qu'il n'y a pas les crédits qui vont avec. Donc, on prend connaissance du projet, mais finalement, on ne s'engage pas à le faire, ou en tout cas tant que les crédits ne seront pas inscrits au PPI.

Deuxième remarque, une remarque que j'ai déjà évoquée ici, on s'est emparé d'un petit bout de la compétence équipement sportif il y a quelques années avec la salle d'escalade. Là, on va faire un autre petit bout de la compétence équipement sportif avec cet équipement, je répète que j'y suis favorable, et il manque, selon moi, une vision globale des besoins en matière sportive.

J'ai interrogé tout à l'heure l'adjoint au sport de Besançon pour lui demander quand le dernier gymnase sur Besançon avait été construit. Il m'a répondu 40 ans. Et en 40 ans, la population a énormément évolué. Et, je le répète...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excuse-moi de couper, mais on est en train de construire le gymnase de Diderot.

M. AYACHE.- Oui, oui, je sais bien. Je n'ai pas oublié le gymnase Diderot. Néanmoins, il y a un manque crucial d'équipements sportifs sur le périmètre de GBM, je ne cite pas que Besançon, et il me semble qu'il serait temps, peut-être, en tout cas, je le répète et je le soumets au débat, que GBM s'empare de la compétence équipement sportif pour que nous ayons des visions globales, une politique générale sur le territoire qui inclut les communes périphériques et que nous puissions, par exemple, sur 10 ou 15 ans, prévoir un plan général d'équipements de proximité et d'équipements centraux comme celui-ci.

Voilà mes deux remarques.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Oui, merci, Madame la Présidente.

Je partage l'avis de Patrick AYACHE sur le volet sportif, autant sur la pratique sportive en tant que telle que sur les infrastructures, parce que je pense que la compétence sportive aujourd'hui doit devenir une compétence d'agglomération en tant que telle. Quand on regarde vraiment le nombre de licenciés qui sont présents dans les clubs bisontins, ils émanent un petit peu d'un peu partout de l'agglomération. Donc, je pense qu'il faut qu'on ait une réflexion à l'avenir sur le sujet.

Et concernant cet équipement, au tout début du mandat, en mars 2021, j'avais déjà mis sur la table du débat cette grande Arena, moi, je l'avais appelée Grande Arena multimodale à l'époque, où je disais que c'était incontournable pour nous de rentrer dans cette démarche-là. D'une part, parce que les autres territoires sont déjà engagés dans ces infrastructures, et nous, il nous fallait à tout prix y aller, et aussi faire en sorte que le sport devienne un vrai vecteur de développement économique, et ça passait également par les infrastructures.

Bon, vous aviez refusé à l'époque, parce que je relis un petit peu ce que vous disiez, qu'il n'y avait pas au PPI – je reprends les propos qui avaient été évoqués –, au PPI, il n'y avait pas l'once d'un euro pour ce type de projet. Donc, vous l'aviez complètement écarté.

Et puis, ce projet, vous l'avez sur la table depuis un petit moment. Patrick AYACHE a dit 20 ans. Mais au-delà de Pascal ORLANDI, il y a d'autres personnes aussi qui vous avaient amené ce projet, et donc, il aurait très bien pu, au démarrage de ce mandat, être engagé par choix politique. Ça n'a pas été le cas.

Comme par hasard, on le voit arriver quatre mois avant la fin du mandat. Donc, personne n'est dupe, en tout cas dans la démarche, mais dont acte.

Le problème, ce n'est pas l'équipement en lui-même, puisque nous le portons, nous y sommes favorables et sans détour. C'est plutôt en tout cas ce qui va avec.

Je suis un petit peu déçu, Monsieur le Vice-Président, d'avoir une présentation ultra-light de ce type de projet. Quand on met 31 M€ comme annoncé, et présenter un projet en 45 secondes, je trouve ça très *light*.

Et ce qui me manque aussi, c'est la globalité de ce projet. Parce que faire un équipement pour un équipement, est-ce que ça vaut vraiment le coup si on n'a pas un projet global structurant autour de cet équipement-là ?

Et moi, j'ai une idée du projet qui pourrait être fait, associé à ce type d'équipement-là. Mais moi, j'aimerais vous entendre sur ce que vous entendez dans ce projet global, là, l'équipement. Et moi, je ne le vois pas.

Ça, c'est la première des choses.

La deuxième des choses, ce sont les finances. Puisque sur le PPI, vous nous aviez dit, vous nous avez montré, au PPI, donc, il va quasiment obérer en plus le mandat suivant, et on n'arrivera même pas à tout financer ce qui est prévu au PPI. Et on remet 31 M€. On sait qu'il y aura des dépassements, parce que sur ce type de projet-là, ça ne se termine jamais à 31 M€ comme c'est affiché, et on a déjà un PPI qui est saturé et ultra saturé parce qu'on ne pourra pas tout financer ce qui est inscrit au PPI.

Donc, j'aimerais savoir aujourd'hui comment, concrètement, vous allez financer la démarche. Parce que, je rejoins Patrick AYACHE, si c'est pour lancer une étude pré-opérationnelle, parce que c'est ça dont il s'agit ce soir, c'est une étude pré-opérationnelle, pour qu'en fait, derrière, on ne voie pas le jour de cet équipement multisport, alors on leurre les gens. ~~On leurre les gens.~~

Donc, moi, j'aimerais aujourd'hui que vous puissiez me répondre.

Il faut avoir de l'audace. On aurait pu en avoir il y a quatre ans en arrière sur ce type de projet puisque vous l'aviez déjà entre les mains. Dont acte. Il arrive aujourd'hui, encore une fois, à quatre mois de la fin du mandat. Ça me surprend, ça me questionne.

Mais moi, j'aimerais que vous puissiez répondre à deux questions précises : quel est le projet global autour de cette infrastructure ? Parce que quand on fait une infrastructure à 31 M€, il y a un projet global. Et puis surtout le financement. J'aimerais savoir comment vous montez le budget et si vous allez chercher d'autres partenaires. J'aimerais avoir un petit peu les éléments. Parce que faire de l'affichage pour faire de l'affichage, en tout cas, ce n'est pas comme ça que je conçois le fonctionnement de nos collectivités.

M. ORY.- Sur le projet global, une étude avait été faite par un cabinet spécialisé. Effectivement, vous n'en êtes pas destinataire, je pense. Mais effectivement, c'est un projet qui se veut fédérateur, puisqu'il a associé toutes les structures du cyclisme locales, et il a pas mal d'enjeux et d'objectifs.

Alors, je ne sais pas si je vais répondre vraiment à votre question, mais on souhaite soutenir l'excellence sportive régionale, c'est-à-dire offrir à l'Est de la France son premier vélodrome couvert homologué, puisqu'effectivement, il y a un manque dans cette partie nationale, mettre à disposition des clubs une infrastructure d'entraînement utilisable 365 jours par an, accueillir les compétitions de référence, dimensionner la piste en bois justement pour qu'on puisse recevoir des championnats nationaux et internationaux, favoriser aussi une pratique pour tous, c'est-à-dire proposer un cadre sécurisé au cyclisme loisir et sport/santé, accessible aux licenciés comme au grand public, développer l'innovation et la recherche, équiper la piste de capteurs vidéo, chronométrie, aérodynamisme, hygrométrie pour performance, miser sur la polyvalence et la coactivité, concevoir une aire centrale modulable qui permet de jouer au handball, des terrains de badminton, des terrains de volley, de gymnastique, afin de maximiser les temps d'occupation et la rentabilité, renforcer l'attractivité économique et touristique, créer un repère architectural à l'entrée du parc Temis, vitrine de la filière cycle et catalyseur de retombées hôtelières et commerciales, et promouvoir les mobilités douces et l'exemplarité environnementale, c'est-à-dire intégrer des stationnements vélo sécurisés, connexions, stratégie bas carbone.

Voilà un petit peu les objectifs dans ce projet qui se veut, à mon avis, fédérateur.

Je ne sais pas si j'ai répondu vraiment à votre question.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Gilles, effectivement, le projet global, c'est celui que tu as décrit par un certain nombre d'éléments, et en plus de ça, comme tu l'as dit, c'est un projet global qui a été construit de deux façons parce qu'il a été inscrit déjà dans la première version du Projet de territoire. Donc, il correspond bien à une volonté politique de cette équipe, et donc, y compris de ce mandat.

La réponse que j'ai faite en 2021, c'est qu'il n'y avait effectivement rien d'inscrit dans le PPI à ce moment-là et qu'il nous a semblé déjà essentiel de regarder comment un équipement comme celui-ci pouvait être envisagé, et donc d'en faire une étude préalable. Et donc, c'est le choix qui a été fait dès 2022. Donc, en réalité, c'est un choix qui nous a amenés d'ailleurs à faire un certain nombre d'allers-retours, parce que je crois même que ça a été plus ou moins dit dans la presse régulièrement comme quoi c'est un projet qui, dans sa première version, était à peu près de 80M€ comme relaté par M. ORLANDI dans un article de presse et tout le monde autour de la table, à l'époque, donc l'ensemble des clubs qui étaient intéressés par ce projet global, étaient d'accord pour dire que si on allait sur un équipement aussi important au vu du PPIF et des engagements dans lesquels nous sommes aujourd'hui, ça nous semblait peu accessible, par contre, il était peut-être intéressant de voir à redimensionner le projet. C'est d'ailleurs un redimensionnement qui s'est fait aussi avec le club de basket, parce qu'au départ, le club de basket était venu nous dire qu'il était intéressé parce que, à ce moment-là, il n'accédait pas au Palais des sports. À partir du moment où nous avons réorganisé l'accès au Palais des sports, ça correspondait bien, du coup, au club de basket, et donc, d'un commun accord, toute cette façon de revoir le projet global nous a amenés à relancer l'étude pour redimensionner au regard d'expériences d'autres territoires et de produire aujourd'hui, parce que oui, ce sont des projets qui sont forts, importants, et donc, qui nous ont amenés aujourd'hui à conclure l'étude, et de pouvoir, du coup, envisager, finalement, un avenir à cet équipement.

Alors, jamais, jamais une étude n'avait été faite aussi loin pour pouvoir aboutir là où nous en sommes aujourd'hui. Je le dis parce qu'effectivement, ça fait une vingtaine d'années que c'est quelque chose qui est dans les tuyaux, mais jamais d'étude n'avait été engagée et n'avait permis d'être sur quelque chose d'abouti comme aujourd'hui.

Abdel GHEZALI ?

M. GHEZALI.- Oui, ça va peut-être reprendre une partie de ce que vous avez dit, Madame la Présidente et Gilles, au niveau du travail qui a été mené.

Alors, on dit, on le voit arriver maintenant, on s'en étonne. Moi, je me réjouis.

Comme le disait Patrick AYACHE, on sait bien que sur ce genre d'équipement structurant, ce n'est pas un travail qui se fait sur six mois, ou sur 10 ou 12, ou sur un an. Ça a vraiment été un travail, et comme l'a dit la Présidente, qui a été mené, qu'on travaille ça entre les services qui sont mutualisés de la Ville et de l'Agglo, sur un projet qui est structurant et qui demande un gros travail. Et ce qui vous est présenté ce soir, c'est vraiment un travail qui a été mené avec l'ensemble des partenaires qui seraient susceptibles d'être intéressés par cet équipement-là. On a travaillé avec la Française des jeux, tout ce qui est le volet aussi santé, tout ce qui a trait... parce que ce n'est pas simplement un vélodrome. Il permettra aussi aux activités qu'on dit de hauteur, badminton, gymnastique rythmique, volley, toutes ces activités-là, qui ont besoin de hauteur et qu'on n'arrive pas à retrouver, ou alors qu'on ne retrouve pas assez au regard des créneaux qui nous sont présentés. Et donc, entre le gymnase Diderot, qui est, je crois, 11 ou 12 M€, qui avance très bien, qui permettra aussi au volley et à d'autres activités, par exemple, du hand, ce nouvel équipement-là permettra de retrouver de la facilité dans l'attractivité de notre territoire.

Et vraiment, ce n'est pas un dossier qui arrive comme ça cinq, six mois avant les élections. C'est vraiment un travail qui a été mené depuis de nombreuses années, et je salue aussi tout le travail qui a été fait avec tous les acteurs du cyclisme. Et ça ne s'arrête pas simplement au cyclisme sur route, mais toutes les activités. Le lien aussi avec le savoir rouler avec nos écoles. Et quand je dis les écoles, plus largement, les collèges et les lycées.

Donc, voilà, il arrive aujourd'hui, j'espère qu'il pourra aboutir. En tout cas, on a vraiment acté la volonté d'avoir ce soir un projet bien construit, abouti, et après, j'espère qu'il pourra continuer à vivre dans les prochaines années.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excuse-moi, Eloy, je t'ai oublié en route.

M. JARAMAGO.- Merci. Ce projet de 31 millions, on ne le découvre pas. On avait déjà eu une présentation, on avait déjà eu certaines choses.

Juste, je me pose la question, en réfléchissant sur ce projet, qui est un gros gymnase, par rapport à l'équilibre de l'ensemble des infrastructures sportives dans les différents secteurs.

Et on reprend le secteur sud-ouest, où on n'en a pas du tout. Et entre autres, la commune de Montferrand-le-Château avait pour projet d'instruire tout ça.

Donc, 31 millions, c'est certainement le prix, je n'ai pas de souci là-dessus, même si ça peut paraître relativement important. Par contre, il faut absolument qu'on réfléchisse un peu plus largement. J'entends plusieurs fois parler de vision globale. Ce que j'aimerais, c'est que l'ensemble des secteurs aient leur propre structure. Parce que c'est vrai, la proximité, je ne vais pas reprendre tout ce qui va avec, mais bon, j'attire votre attention là-dessus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense qu'on va peut-être amener justement une réponse sur ces questions-là.

Quand, il y a quelques années, la question d'équipement sportif collectif a été posée, évidemment, ça nous a amenés à déjà faire un premier diagnostic, qui a été présenté en Bureau exécutif, sur les gymnases existants, et sur surtout l'état dans lequel ils peuvent se trouver.

Autant il y en a certains qui ont bénéficié d'investissements parce qu'ils étaient intégrés dans une restructuration complète, et pour d'autres, ils restent effectivement souvent assez vétustes et nécessiteront de toute façon une intervention.

Et à l'époque, nous avons répondu à ces préoccupations en créant une ligne, un dispositif, qui permettait déjà d'amorcer, évidemment, le fait de soutenir des projets qui pourraient amener à la rénovation. Alors, déjà, la rénovation, avant d'envisager peut-être plus en avant, des constructions.

Sur la question de savoir si à un moment donné des compétences pourraient monter au niveau du Grand Besançon, ce sont des questions qui pourront être posées d'une façon très légitime à un moment ou à un autre, mais dans ce mandat-là, la nouveauté, c'était une nouveauté, c'était de prendre en considération ce besoin de ces centralités que constituent ces équipements sportifs et de voir dans quelle mesure nous pouvions apporter des aides à ces équipements.

Donc, c'était la première étape.

Donc, là, on est en train de parler d'une deuxième étape potentielle, effectivement, qu'il faudra analyser avec l'équipe qui présidera, bien sûr, cette instance d'ici quelques mois.

Donc, on voit que l'avantage, c'est qu'on ne manquera pas de projets dans la vie, et de façon à répondre à des besoins de plus en plus importants.

Et je pense qu'il n'y a pas d'élus ici qui n'imaginent pas qu'un très bel objectif serait que tous nos enfants puissent faire un sport, le sport qu'ils aimeraient bien sûr pratiquer, mais si tous nos enfants et adultes pouvaient pratiquer un sport, on serait heureux d'avoir effectivement un territoire très actif, et pour la santé, évidemment.

Catherine

Mme BARTHELET. - Oui, juste peut-être pour compléter tes propos par rapport au diagnostic qui avait été réalisé par l'AUDAB dans le cadre du PLUi, du diagnostic PLUi sur les équipements sportifs et culturels, l'idée n'était pas, effectivement, d'établir un diagnostic pour demander à Grand Besançon derrière qu'il prenne la compétence, mais plutôt d'engendrer, et c'est ce qu'on a fait d'ailleurs dans notre secteur, Patrick, d'engendrer un échange au sein de chaque secteur, ou secteur élargi, peu importe, pour se dire que voilà, à partir de ce diagnostic, est-ce qu'on peut porter éventuellement ensemble, parce qu'on a bien vu qu'une commune seule, maintenant, ne peut pas porter un gymnase, un équipement culturel, seule, que c'est maintenant trop difficile.

Et donc, l'idée, c'était ça, d'engendrer ces échanges et de permettre derrière de pouvoir intervenir dans le cadre du PLUi, ce qui a été fait, de réserver les parcelles si besoin. C'est ce qu'on a fait, par exemple, dans notre secteur aussi, en identifiant deux besoins particuliers sur les équipements de sport collectif et un bassin de natation.

Mais c'est vrai que voilà, on n'avait jamais vraiment ouvert la porte sur ce sujet-là. Bien sûr qu'on y revient régulièrement, mais on se rappelle aussi qu'on imaginait la grosse corbeille de la mariée si Grand Besançon devait reprendre tous les équipements sportifs de la Ville de Besançon, et comme par hasard, la discussion s'est quand même assez vite terminée, parce que c'est vrai que ce serait quand même quelque chose de très ambitieux à gérer.

En tout cas, moi, je me réjouis qu'on revienne avec cet équipement sportif.

Je rappelle que l'AUDAB avait fait aussi une étude d'opportunité pour cet équipement qu'on avait appelé un moment vélodrome, qu'on a fait évoluer, et c'est très bien comme ça, mais déjà, à la fin du mandat précédent, pour se dire : voilà, est-ce que vraiment il y a des besoins avérés ? Et c'est vrai que Gilles est allé peut-être vite dans la présentation, il a voulu être super efficace, il n'a pas rappelé tout ce contexte, mais ce qui est vrai, c'est qu'on l'a partagé à de nombreuses reprises, que ce soit dans les ateliers projets de territoire, dans les moments de diagnostic, et qu'il est parfaitement conforme à toutes ces différentes étapes de grande concertation qu'il y a eu également, bien sûr, avec la Ville de Besançon et tout le milieu associatif et économique lié. Donc, vis-à-vis de tout ça, je crois que ça a plutôt été fait de manière exemplaire.

Et la réalité, c'est vrai qu'il n'est toujours pas inscrit dans le PPI. Vous avez parfaitement raison, Monsieur FAGAUT. La réalité, elle est là aussi. Donc, c'est ce qui a suscité entre nous aussi une discussion au sein du Bureau, se dire, finalement, comment on le présente ce soir et qu'est-ce qu'on

valide ce soir ? On peut effectivement ne pas valider le passage à directement valider l'équipement parce qu'on n'a pas un plan de financement qui est parfaitement bouclé. On voit qu'on n'a pas la sollicitation, et on l'espère, parce que vous avez déjà eu des contacts avec le Conseil régional qui, *a priori*, est très favorable, etc., j'imagine le Conseil départemental aussi, mais on ne sait pas à quelle hauteur, et il y a besoin, bien entendu, d'avoir toutes ces informations des fédérations, des ligues. Donc, ce sont des éléments dont on n'a pas connaissance pour l'instant.

Donc, effectivement, il est proposé ce soir juste de valider la continuité des opérations, mais on est bien d'accord pour dire que le financement est prévu juste pour des études en 2026, que rien ne sera possible avant cinq ans, parce qu'effectivement, le PPI est déjà bien chargé.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Alors, en fait, ce n'est pas que rien n'est prévu avant cinq ans, c'est que dans tous les cas, si vous regardez l'annexe qui vous a été procurée dans le dossier qui accompagne ces délibérations, il est montré qu'un équipement comme celui-ci se construit sur cinq ans.

Du coup, ce n'est pas tout à fait la même chose. Je me permets de reprendre.

Nous avons décidé en Bureau exécutif, effectivement, l'attribution de 200 000 € dès 2026, qui permet d'avancer, dès 2026 justement, ce travail sur cet équipement.

Je rappelle quand même aussi que le travail qui continue à se faire, c'est la gestion du site, parce que ça serait un site qui aurait, à partir du moment où il est multisport, une gestion un peu plus complexe qu'un gymnase d'une commune ou d'une autre. Et donc, cette gestion-là aussi mérite qu'un travail plus avancé se fasse.

Et je tiens à saluer le fait que..., j'aurais tendance à dire, que c'est pratiquement la première fois qu'on travaille de cette façon-là. C'est-à-dire qu'à chaque étape des études qui ont été faites, on a réuni les associations concernées pour que ce soit vraiment un travail et une réflexion partagés. Et donc, on aboutit sur un projet qui a bien été pensé collectivement. Je le dis parce que c'est assez rare que nous ayons mené une action comme celle-ci.

Souvent, nous sommes sollicités par une communauté sportive, culturelle, etc., sur un besoin. Du coup, ensuite, les élus y travaillent, il y a des bureaux d'études, mais là, cette fois, il y a eu un pas nouveau, qui était celui d'intégrer à chaque étape, à chaque moment d'analyse, l'ensemble des clubs qui étaient concernés. C'était important de le dire.

Oui, Denis.

M. JACQUIN. - Oui, merci, Madame la Présidente.

Moi, évidemment, je suis comme Patrick AYACHE, je suis tout à fait favorable à ce projet que je trouve assez beau, magnifique, mais également, j'entends, et un temps, je l'avais même demandé, que la compétence sur les équipements puisse être prise. Mais une réalité financière, on sait fort bien, et j'ai sous les yeux la dernière mouture du PPI de juin 2025, il faudra un chausse-pied pour pouvoir maintenant essayer d'y intégrer ce projet.

Donc, là où on en est, moi, je proposerais, parce qu'effectivement, on est à quelques mois seulement du renouvellement des équipes, c'était de transmettre le dossier tel qu'il est actuellement, et à charge pour nos successeurs d'inscrire des crédits pour poursuivre les études, et éventuellement d'aller plus loin.

Mais en tous les cas, en tant que maire, moi, dans ma commune, c'est ce que je ferais. Ça veut dire que je n'irais peut-être pas au-delà, parce que pour l'instant, il y a quand même du grain à moudre, il y a quand même de quoi travailler, réfléchir, mais ne pas engager forcément de crédits supplémentaires, même pour des études, avant le renouvellement des équipes.

Mme LA PRÉSIDENTE. - C'est pour ça que c'était inscrit pour 2026. Donc, c'est vraiment quelque chose qui concernerait 2026, évidemment.

Cependant, on va se le dire, il y a d'autres exemples qui ont montré que, en fin de mandat, suite à des études et des choix politiques qui avaient été faits, un certain nombre de projets avaient été inscrits et finalement ont suivi leur cours.

Ce qui est important, c'est que ce soit à un moment où, finalement, il y a possibilité de se poser la question de l'opportunité de continuer ou pas.

Et l'avantage, c'est que quand on l'inscrit pour 2026, ça donne toute latitude à la nouvelle équipe de faire son choix.

Mais l'avantage aussi, c'est de montrer que nous sommes bien dans une construction qui si elle suit son cours, c'est 2032, du coup, que nous irons applaudir dans ce vélodrome, je ne sais pas, un sport collectif ou une compétition cycliste. Mais en tout cas, une chose est sûre, c'est que de toute façon, ce sont des travaux à long terme.

Donc, ça, je pense que ça permet de répondre à peu près à toutes les questions.

Ah ! Oui, pardon, Jean-Marc.

M. BOUSSET. - Oui, j'avais une simple question. Si je partage, bien sûr, l'avis de mes collègues sur la création de cet équipement, est-ce que cet équipement sera accessible à nos clubs sportifs, en particulier pour le hand ou le badminton, si ça existe ?

Mme LA PRÉSIDENTE. - En fait, on revient sur la question du diagnostic qui a commencé à être fait sur nos équipements, sur les besoins, et en fait, on a des besoins constants, toujours plus nombreux, pour aussi plein de raisons. Pas seulement parce qu'on aurait une population toujours plus active, et là, on serait tous très heureux que ça le soit, mais aussi parce qu'il y a une diversité de sports qui sont proposés dans l'ensemble de nos gymnases, de toutes les communes, pour dire les choses. Et à partir du moment où il y a une diversité, ça veut dire qu'il y a une démultiplication de la forme des gymnases et des équipements sportifs, mais aussi une démultiplication des créneaux qu'il faut organiser.

Nous avons tous, du coup, de grands calendriers qui nous permettent de gérer les demandes les unes derrière les autres.

Donc, c'est bien un travail collectif qui sera fait, effectivement, au regard des demandes pour chacun.

Il sera réservé dans le sens où chaque gymnase a quand même ses caractéristiques en termes de sol, etc., et tout, et du coup, en général, ça peut générer, finalement, des spécialisations. Par exemple, le basket continuera à se faire sur le parquet du Palais des sports plutôt que sur un sol mou comme, je crois, on le dit, souple, pas mou, un sol souple, tel qu'il est envisagé là aujourd'hui.

Mais ce sont toutes ces questions qui sont intéressantes à mettre en place. Donc, ça soulève bien le fait que la première analyse qui avait été faite, le premier diagnostic qui avait été fait, a toute sa légitimité à être revu, retravaillé et envisagé. Et là, ça voudrait dire que c'est non seulement cet équipement-là dans le PPIF, mais est-ce que, définitivement, on considère qu'il y aurait quelque chose qui serait un investissement sur l'ensemble du territoire pour le sport ? Et là, ça nous interroge, parce que j' imagine que demain, ça ne sera pas les équipements sportifs, ça sera les salles multiculturelles, enfin multifonctions, les salles polyvalentes, qui ont besoin, pour un certain nombre de communes, d'être rénovés, d'être rafraîchis, et même parfois restructurés. Ne serait-ce que pour aussi les questions d'accessibilité, d'adaptation à des questions de handicap, etc.

Donc, on voit que ces questions-là de penser de façon plus générale, c'est quelque chose qu'il faudra reprendre, bien sûr, avec les prochaines équipes.

Nous n'avons pas attendu, nous avons amorcé ces questions-là, et même mis en place une ligne pour justement accompagner les premiers projets dans ce sens-là.

Anthony ?

M. NAPPEZ.- Bonsoir. Même si mon collègue de Pouilley-les-Vignes m'a coupé l'herbe sous le pied parce que c'est un petit peu ce dont je voulais parler, je pense que c'est une bonne question et qui mérite d'être approfondie.

Nos clubs, actuellement, les associations, quand elles œuvrent dans leurs activités sportives hors des gymnases communaux, elles paient leurs créneaux.

Nous, on a des clubs qui, s'ils vont à la Ligue de hand, ils paient le gymnase, s'ils louent le gymnase de Châtillon, ils paient à l'heure les créneaux, ce qui n'est pas forcément le cas pour les clubs bisontins dans les gymnases bisontins.

Donc, il y a aussi une petite disparité, une petite iniquité sur ce côté-là, qu'il sera important de régler, d'autant plus si cet établissement est GBM. Donc, ça sera important qu'il y ait cette équité-là dans cet établissement.

Je ne réinterroge pas la compétence, même si, effectivement, dans le futur, ça peut l'être. Je rappelle juste qu'on a normalement un fonds de subvention d'équipement de bassin de vie qui est censé aussi contribuer, qui n'est pas très vieux, qui est censé aussi contribuer à la construction de ce genre d'équipement.

Mais ça sera au moment opportun, effectivement, intéressant de se poser la question de l'usage et de qui peut utiliser cet établissement qui sera intercommunal et qu'il y ait cette équité qui soit, si ce n'est rétablie, en tout cas, sur ce bâtiment, en œuvre.

Sinon, je salue le projet bâtiminaire, que j'ai pu voir évoluer. Effectivement, on est sur un projet qui est quand même beaucoup plus conforme à ce qu'on imaginait au départ à 30, 31 millions. 80, c'était un peu beaucoup, effectivement, mais c'était un cahier des charges qui était aussi différent, peut-être un peu démesuré. On ne s'attendait peut-être pas à ça. 30 millions, ça correspond à quelque chose de plus correct, mais il faudra le financer, effectivement. Et ça, ça sera à voir dans pas si longtemps.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr. Oui, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Oui, pour revenir sur ce que j'ai pu évoquer, le problème, encore une fois, ce n'est pas l'équipement en lui-même. Vous l'avez bien compris puisque, bien sûr, nous le portons et nous le soutenons.

Ce qu'a évoqué Catherine BARTHELET, je vous remercie, vous m'apportez, en fait, des réponses très précises et très concrètes sur le fait qu'aujourd'hui il n'y a pas un euro de positionné dans le futur sur ce projet, et tout le monde l'a évoqué dans le cadre du PPI.

Après, moi, ce que je regrette dans le projet en tant que tel, pour avoir de l'ambition sur Grand Besançon Métropole, c'est que le projet manque de corps. C'est ce que j'ai voulu dire au Vice-Président.

Moi, j'ai rencontré, si vous voulez, l'ensemble du monde médical sportif. Aujourd'hui, le monde médical sportif est prêt à s'investir et à s'engager dans une infrastructure connexe et annexe à ce type d'infrastructure, type équipement multisport, parce qu'aujourd'hui, on a la compétence sur le territoire grand bisontin. Et je pense qu'il faut qu'on arrive à développer ces éléments-là pour qu'on devienne une référence à l'échelon national.

Pour ceux qui pratiquent le sport, quand vous avez un incident physique de grosse nature et que vous êtes sportif de haut niveau, vous traversez en général la diagonale du vide, et vous allez en direction de Capbreton, parce que c'est là-bas que vous allez vous faire soigner sur les sportifs de haut niveau.

Pourquoi aujourd'hui Grand Besançon Métropole, adossée à ce type d'équipement, ne pourrait pas engager une démarche ?

C'est là-dedans que je veux qu'on engage Grand Besançon Métropole, autour d'un projet global en tant que tel.

Et puis, il ne faut pas oublier aussi que le volet sportif doit être un vecteur de développement économique. Et le commerce sportif aujourd'hui n'existe pas que chez certaines enseignes commerciales qu'on connaît, que je ne citerai pas ce soir.

Donc, il faut aussi réfléchir pour que cette infrastructure-là puisse voir s'adosser du développement commercial sportif aujourd'hui, au-delà du fait de pratiquer l'ensemble des activités qui ont été citées au sein de cette infrastructure.

C'est là-dedans qu'il faut s'engager, quand je parle de projet global avec le sport santé, mais le sport santé médicale recherche, où aujourd'hui, nos médecins sportifs sont en mesure de le faire, et le développement commercial autour des pratiques sportives et de la vente, qui peut se faire dans le même espace.

Après, moi, sur ce qu'évoque Anthony, sur le côté architectural, je ne reviendrai pas forcément dessus, mais je me questionne. 1 500 places à l'intérieur d'une infrastructure où on a 500 places assises, 1 000 places debout, à l'heure où on a un Palais des sports qui est à 3 000 places assises, mais qui se retrouve très vite obsolète quand on doit accueillir des infrastructures... enfin, en tout cas, des compétitions d'envergure nationale, et même plus largement, ça me questionne.

Donc, il ne faut pas non plus qu'on rate cette ambition que nous devons avoir autour de ce projet-là. On n'a pas été forcément très performant dans le cadre des Jeux Olympiques, où aujourd'hui on ne garde pas grand-chose de l'héritage des Jeux sur notre territoire. Il ne faudrait pas qu'on loupe quelque chose sur cette infrastructure grandissante.

Et il me semble avoir vu aussi sur un des tableaux, où vous parlez – alors, ça, c'est connexe, et puis ça viendra, bien sûr, bien plus tard – de 1 200 places de stationnement. Je pense que vous avez compté les 1 200 places de stationnement de Temis et au-delà. Parce que je ne vois pas forcément la création de 1 200 places de stationnement sur le pourtour de cette infrastructure. Mais bon, ça, c'est quelque chose d'autre qui viendra bien plus tard.

Mme LA PRÉSIDENTE. - On ne va pas jouer à faire en sorte qu'on mette un équipement sans penser au stationnement. On a déjà la RN57 qui nous interroge tous les jours, on ne va pas recommencer !

Donc, évidemment, cette installation a été pensée, y compris avec tous les usages qui sont nécessaires. Et donc, bien sûr, les places de parking, qui sont forcément nécessaires pour le fonctionnement de cet équipement.

La première chose.

La deuxième chose, je ne peux pas vous laisser dire qu'en fait, il y a zéro centime. Je viens de vous dire que nous avons décidé en Bureau exécutif d'inscrire dès 2026 200 000 €.

Et si vous regardez, on vous a donné les éléments qui montrent que la trajectoire, c'est une trajectoire sur cinq ans. Donc, vous pouvez toujours revenir sur ce qu'on vient de dire et laisser dire à Catherine qu'il y avait zéro centime, alors qu'elle vient de vous dire qu'on a inscrit 200 000 € en 2026.

Donc, à un moment donné, je suis obligée de revenir sur des choses qui sont clairement dites et décidées.

Gabriel.

M. BAULIEU. - Je voulais simplement évoquer quelques aspects de moyens sur le plan financier. Après les débats sur la configuration du projet, c'est naturel qu'ils existent, mais c'est sur un autre plan.

Je voudrais quand même prendre deux ou trois minutes seulement pour se dire que sur ce territoire, d'ailleurs, c'est le commentaire que j'avais fait dans une vidéo sur notre bilan de Projet de territoire, on nous a indiqué quel est, finalement, en quelques mots, ce qui vous paraît essentiel sur la période qu'on vient de passer. J'ai dit : « *Il y a un avant l'intercommunalité et un après intercommunalité en matière d'investissement d'équipement sur ce territoire* ».

Procès-Verbal Conseil de Communauté du jeudi 6 novembre 2025

Je sais quelquefois, Marcel m'en fait reproche, de dire que depuis 2001, nous avons investi, fin 2024, 1,1 Md€ sur ce territoire. Cherchez bien dans les annales, il n'y avait pas d'équivalent.

C'est ce que nous avons fait, nous, Grand Besançon, seul.

Le groupe local 2024, réalisé 134 M€. C'est-à-dire Grand Besançon et les communes.

Et je pense, d'ailleurs, pour le savoir, que les communes ont plus de capacité à investir parce que Grand Besançon est là. Parce que les capacités financières des communes à investir ont crû au rythme de la prise en charge de la somme de compétences par l'intercommunalité.

Jamais il n'y a eu un niveau d'investissement d'équipement sur ce territoire aussi élevé. Jamais.

Et quand on parle du PPI, le PPI, quelques fois, on a presque l'impression que c'est une contrainte. Le PPI, c'est un outil magnifique de prospective et de programmation de nos investissements.

Nous ne l'avions pas antérieurement, nous l'avons maintenant. Et quelqu'un a bien voulu dire, parlé du chausse-pied tout à l'heure, à propos de ce qu'il faudrait ajouter, c'est vrai que vous l'avez tous dans vos dossiers, le Conseil de juin, effectivement, a validé la dernière mouture du PPI, et sur les cinq années que nous avons devant nous, ce sont 384 M€ qui sont inscrits.

Souvent, Ludovic me pose la question : qu'est-ce que ça veut dire pour l'avenir ? Oui, donc, cinq ans à partir de 2025, 384 M€, bien évidemment, ça engage les années qui suivent.

Il m'arrivait souvent de dire ici que la vie ne s'arrêtait pas au rythme de nos mandats, que nos institutions, bien évidemment, nous dépassaient.

Et pour dire que nous sommes sur une dynamique, en 2020, je me rappelle certains collègues d'ailleurs qui sont arrivés en disant : « *Mais qu'est-ce que c'est que ces engagements ?* » oui, en 2020, les collègues qui arrivaient disaient : « *Mais vous avez déjà pris plein d'engagements.* » Oui, il y avait des engagements pris.

En 2020, le PPI sur cinq ans, il est fait, mais il y avait 266 M€ d'inscrits. Et à ce jour, pour les cinq ans, 2025 compris, 384 millions.

Vous voyez le rythme d'engagement financier qui est le nôtre sur le PPI, budget général, sachant que notre engagement global dépasse ça. Donc, lorsque précisément je parle des 94 M€ 2024 du Grand Besançon, c'est toutes compétences confondues, et les 134 M€, avec l'ensemble des communes, c'est toutes nos compétences également.

Mais seulement pour insister sur le fait que jamais nous n'avons eu pareille dynamique d'investissement sur notre territoire.

Et donc, c'est aussi fort de ça qu'il faut effectivement examiner l'avenir sur toutes les compétences.

Là, on se focalise sur le sport, c'est très heureux, mais je sais que nous savons le faire également avec autant d'ambition et de volonté dans d'autres domaines. Et nous devons donc, les uns, les autres, arbitrer.

À ce jour, ce que nous avons arbitré dans le PPI, c'est ce qui est inscrit, et tous ceux qui participent au groupe de travail le savent, à deux reprises, on s'est dit : « *On remet tout sur la table.* » Il y en a même qui disaient qu'on saurait bien faire le ménage là-dedans et récupérer quelques millions, etc. Deux séances de travail avec une préparation remarquable des services, des couleurs, des priorités, etc. En réalité, à la fin de la séance, on avait plutôt ajouté que retiré. Tout ça, finalement, confirmant notre volonté de faire les choses.

Mais c'est pour dire aussi qu'il n'y a pas dans le PPI beaucoup de choses qui vont rester de côté.

Mais ce PPI ne ferme pas la porte, bien évidemment, à cet équipement dont nous parlons ce soir, mais qui s'inscrit dans le temps. Et d'ailleurs, quand on parle des crédits, je le dirais au passage, que ceux qui ont porté ce dossier et qui ont fait des études ont dépensé quelque argent déjà sur le dossier, c'est la loi du genre, et c'est sûr qu'à cette date, nous sommes à même de poursuivre cette démarche.

Moi, ce que je vote dans ce rapport, c'est la totalité, sans enlever un mot, sans en ajouter un, du paragraphe 4 de la page 133 des rapports. Tout est dit dedans. Tout est dit : à la fois, notre volonté, le contexte où nous en sommes, notre ambition, et puis que dans ce document-là, nous qui sommes aux affaires, nous qui y serons encore ou qui n'y seront pas, et ceux qui y seront début 2026 adapteront, chargeront la barque, comme on dit. La Présidente l'a dit, et je partage ce point de vue : compétence sportive, est-ce que c'est ça doit être une compétence d'intercommunalité ? Pourquoi pas. Pourquoi pas, simplement.

Donc, regarder les choses, et puis regardons les choses, et puis voyons sur quelles modalités on pourra les aborder.

D'ailleurs, certains pourraient se rappeler que même depuis le début de l'intercommunalité, je crois que je n'ai jamais émis une objection auprès des différents présidents, une objection sur une prise de compétence intercommunale. J'ai simplement dit : « *OK. Banco, mais il faut qu'on définisse les règles selon lesquelles on pourra le faire.* » Et ça reste vrai.

Parce qu'il ne faut pas totalement fermer la porte à ce que peuvent faire les communes, y compris sur les équipements plus locaux de ce qu'on parle. La Présidente y a fait allusion, quelqu'un a repris la formule. On vient récemment de créer un fonds de soutien aux équipements d'intérêt de bassin de vie. Ça peut aussi, parce que ça tournait même singulièrement autour de ça, concerner ce genre d'équipement si, ici ou là, quelques communes se retroussent les manches. C'est peut-être dommage, mais tout ça pour dire que peut-être que cette compétence, dans la période sans doute d'un nouveau mandat, s'y prêtera, deviendra intercommunale, mais d'ici là, peut-être qu'il peut y avoir aussi des initiatives locales qui peuvent émerger.

En résumé, nous sommes dans une dynamique d'investissement jamais connue sur notre territoire.

La vraie question qui se pose pour nous, dans le contexte financier qu'on connaît, c'est : combien de temps pourrions-nous le tenir, ce rythme ? Oui, ça, c'est une vraie question, et on le rappelle souvent avec la Présidente, jusqu'à maintenant, nous tenons le rythme, nous tenons le niveau de nos engagements, et donc, nos documents, que nous validons tous ensemble, nous engagent politiquement, quelquefois juridiquement, une fois qu'ils sont contractualisés, et donc, selon ce cap-là, ça a été dit tout à l'heure, sur la fin du mandat prochain, on pourra, bien évidemment, bénéficier de ce bel équipement que tout un groupe et avec des partenaires on bâtit avec enthousiasme.

La Présidente va peut-être trouver que je suis taquin, mais je vais parler de la Grande Bibliothèque. Oui, parce qu'on a eu beaucoup de débats là-dessus. Peu ou prou, nous étions dans une situation assez comparable il y a un mandat.

Alors, évidemment, on ne va pas pouvoir lire encore beaucoup de bouquins avant la fin du mandat, mais c'est une affaire qui pèse encore plus lourd que ce dont nous parlons ce soir, mais qui nécessairement, nécessite beaucoup de temps pour être mise au point et pour voir le jour et être concrétisée.

On a eu des débats sur ce dossier, mais on a eu aussi des contrariétés techniques, etc. On a même découvert des trucs qu'on savait bien qu'il y avait de l'eau dans le sous-sol de Besançon. Mais à ce détail près, voilà un projet très lourd que nous avons validé à la fin du mandat précédent et que nous allons mener à son terme. Je dis « nous », et puis nous, le mandat suivant, ou d'autres, qu'importe. C'est aussi ça la réalité des choses.

Moi, j'ai tendance à penser que nous faillirions à notre responsabilité si on pensait qu'il fallait que tout s'arrête dans la perspective d'une fin de mandat, surtout avec la lourdeur des choses qu'il faut réaliser aujourd'hui, et pas parce que les uns et les autres ne feraient pas leur boulot, parce que les politiques seraient amorphes ou parce que les services ne seraient pas compétents. Ce n'est pas ça du tout ! Il y

a une complexité aujourd'hui qu'on ne connaissait pas il y a quelques années. C'est un élu avec un brin d'expérience qui vous le dit.

J'ai connu des dossiers qu'on menait vite il y a quelques années. On ne peut plus les mener aussi vite aujourd'hui. C'est ça la réalité.

Donc, si on avait comme vision, comme perspective, que la longueur du mandat qu'on traverse, on n'irait pas vite et on n'irait pas loin.

Moi, je vous propose d'aller loin par un rythme soutenu, mais il faut être marathonnien, je vous propose de l'être.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci. Marcel.

M. FELT. - Bonsoir à tous.

Je vois, Gaby, que tu es très euphorique ce soir. Est-ce que tu pourrais imaginer un jour que la compétence petite enfance puisse être prise par la Communauté urbaine ?

M. BAULIEU. - Je fais rigoureusement la même réponse, Marcel. Rigoureusement la même réponse.

Anthony est là, oui. S'il y a un sujet dans un groupe de travail où j'ai dit non, et je pense que ça, il faut le garder aux communes, c'est assez récemment, on a eu à arbitrer sur la gestion des cimetières, et j'ai pensé qu'il était... et regardant également le responsable, le Directeur des services compétents, j'ai dit : *« Je pense que je vous rends service en soutenant cette idée pour les relations, y compris humaines, etc. »*

Donc, je reconnais que sur ce point précis, j'ai plaidé plutôt pour la gestion locale, mais sur les deux autres sujets, j'ai tenu la même réponse, et y compris, si Jean-Louis FOUSSERET s'en rappelle bien, on a évoqué, y compris un jour les équipements culturels, et j'ai dit : *« Et pourquoi pas ? Parlons-en »*.

Parce qu'on peut considérer aussi que sur les équipements culturels, la même chose qu'on est en train de se dire sur le sport, on peut le dire, on peut le considérer. Mais c'est encore un autre morceau, bien évidemment. Et avec les transferts que vous imaginez, et avec les responsabilités financières et fiscales que cela suppose. Et peut-être bien, j'espère que vous allez me comprendre, que la notion de pacte fiscal prendrait là toute sa dimension, parce qu'aujourd'hui, si j'ai dit tout à l'heure dans mon propos, j'espère que vous m'avez compris, que chaque fois qu'on transfère des compétences à l'intercommunalité, les communes recouvrent des capacités, c'est parce que je n'ai pas eu connaissance de beaucoup de baisses de fiscalité ici ou là, et donc, de fait, l'intercommunalité est à double détente en matière d'accélération de l'investissement, c'est parce que ce qu'elle fait elle-même, et c'est par ce qu'elle dégage comme moyens d'investir pour les communes.

Il faut que j'aille plus loin, Marcel ?

M. FELT. - Oui, oui, non, mais comme c'est *no limit* ce soir, on va y aller.

Mais moi, je pense que ce serait une erreur de transférer la compétence petite enfance, c'est clair. C'est clair. C'est nous qui avons le contact avec les enfants, avec la cantine, etc.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Marcel, et je vais donner la parole à Christophe, Marcel, sur la petite enfance, on est interrogé par la CAF. Donc, aujourd'hui, très clairement, quand on discute avec la CAF, ils nous demandent de penser évidemment en matière d'intercommunalité. Ce sont des questions. Je pense qu'on arrive à un niveau de maturité de l'intercommunalité dans lequel nous nous trouvons qui peut réinterroger le niveau de compétence que nous voudrions partager les uns les autres. Ça sera vraiment une question tout à fait légitime qu'il faudra se poser, je pense, très vite dans le prochain mandat. Et après, faire des choix. Parce qu'en même temps, on est tous très enthousiastes, là, c'est bien, mais là, nous, on sait qu'on va regarder attentivement les votes qui vont avoir lieu en matière budgétaire et autres, et on verra aussi quels sont les moyens que les uns et les autres pourront mettre.

Juste, je voudrais rebondir, effectivement, sur quelque chose qui est extrêmement fondamental dans ce qu'on est en train de se dire, c'est effectivement le pacte fiscal. En réalité, la discussion reviendra sur le pacte fiscal, parce que vu la diversité de fiscalité que nous avons sur notre territoire, si nous devons porter de façon homogène un certain nombre d'équipements, il faudra à ce moment-là envisager qu'il y ait une fiscalité qui converge, me semble-t-il.

Christophe.

M. LIME.- Oui, tu lances un débat intéressant, et je pense que la période va se prêter à ce qu'on s'interroge sur les transferts des compétences, mais j'allais dire dans l'ensemble de nos communes.

Quand je dis dans les prochains mois, ça serait bien qu'on ait des débats, y compris avec la population, de savoir ce qu'on transfère ou pas, et y compris avec le pacte fiscal. C'est-à-dire qu'il y a des moments, ça ne sera pas qu'à Besançon qu'on ait des débats sur l'avenir de Grand Besançon Métropole. Je pense que c'est important. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, quand on voit le nombre de transferts qui ont pu être faits de la part des collectivités, je pense que c'est un vrai débat citoyen, et je pense que tout le monde aura compris ce que je suis en train de dire.

Deuxième point, sur le transfert de compétences, on a eu de gros transferts de compétences dans l'avant-dernier mandat, et on a plutôt stabilisé cette fois-ci. Et je pense que oui, il faudra peut-être réfléchir pour le prochain mandat de savoir comment on les fait, où on les fait, quelles priorités on peut donner, et y compris quel budget on peut mettre derrière, en partant d'un principe, c'est qu'aujourd'hui, je pense que personne ne regrette les transferts de compétences qui ont pu être faits. Malgré les réticences. Malgré les défauts. Parce que tout n'est pas parfait, on est bien d'accord. Mais aujourd'hui, j'entends peu d'élus de Grand Besançon Métropole qui remettraient en cause les transferts qui ont pu être faits, y compris le fait des financements de Grand Besançon Métropole qui ont accéléré le principe, et ce qu'a dit tout à l'heure Gabriel, qui ont permis justement que Grand Besançon Métropole, toutes les collectivités, les petites comme les grosses, ont eu un dynamisme à l'intérieur de cet investissement pour répondre aux besoins de nos, de nos usagers.

Et puis, pour répondre à Ludovic FAGAUT sur pourquoi ça arrive aujourd'hui. Ça arrive parce que tous les projets avancent au fur et à mesure du temps. Là où peut-être vous auriez pu vous interroger, c'est de savoir si sur la dernière année il y avait une accélération du processus d'investissement. Ce n'est pas le cas. Puisqu'on a fait partie quelques-uns à porter l'augmentation de l'investissement au groupe PPIF dès le début du mandat. Pourquoi ? Parce qu'on avait des restants de comptes administratifs qui étaient relativement importants depuis un certain nombre d'années, sur lesquels, y compris, on aurait pu être interpellé sur le fait de lever de l'impôt alors qu'on ne le dépensait pas, La Cour des comptes a toujours été un peu gentille, je le dis comme ça, sur le fait de dire : « *Vous avez des restants en fin d'année, vous pourriez éventuellement baisser la fiscalité.* » Et on a fait le choix de répondre aux besoins.

Et pour vous répondre, Monsieur FAGAUT, qui que ce soit qui prendra Grand Besançon Métropole dans quelques mois, il trouvera une situation financière saine, très saine, y compris ce qu'a dit Gabriel, augmentation de l'investissement sur le budget général, sans aucun emprunt, sans augmentation de la fiscalité, et aujourd'hui, une situation saine, et je pense que tous les élus qui sont dans la salle peuvent être fiers de ça. Je dis bien que tous les élus peuvent être fiers de transférer à la nouvelle équipe bien entendu un certain nombre de projets qui sont engagés, et c'est légitime parce qu'on est une grosse collectivité, mais qui permettront à cette nouvelle équipe, quelle que soit l'équipe, de porter un certain nombre de projets.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, il y a Hasni ALEM, et ensuite, Nicolas.

M. ALEM.- Merci, Madame la Présidente.

Il y a un certain nombre de choses qui ont été dites, mais moi, je voulais surtout intervenir sur la partie du débat concernant la question des transferts de compétences. Et quand même, au-delà de l'aspect technique et de l'aspect juridique, etc., c'est aussi sur l'aspect démocratique et transparence, compréhension des citoyens.

La politique, la démocratie, en tout cas la manière dont la plupart des citoyens conçoivent la démocratie locale, c'est avant tout à travers la commune, et c'est encore le cas actuellement. Et il faut quand même qu'on s'interroge, en transférant un certain nombre de compétences, et effectivement, ça a été dit, ça a souvent été quelque chose qui a été bénéfique, qui a permis de mutualiser, etc.

Néanmoins, pour une bonne partie de nos concitoyens, et je pense même la grande majorité d'entre eux, ça n'a toujours pas imprimé dans l'esprit l'importance, en tout cas aussi forte, qu'a pris l'Agglomération, et ça reste toujours la commune, le Maire, la Maire, etc., qui reste en grande partie responsable, ou en tout cas en grande partie premier interlocuteur. Donc, je pense qu'il y a aussi cette question qu'on doit avoir en ligne de mire.

Il faut certes aborder ces problématiques-là, effectivement, d'un point de vue pratique, d'un point de vue technique, d'un point de vue concret, effectivement, mais aussi, et ça, il faut, en tant qu'élu, en tant que personne continuellement en lien avec la population, c'est quelque chose qu'on doit avoir véritablement en tête, et faire très attention à ce qu'il n'y ait pas un décrochage démocratique d'une partie de la population sur ces questions-là, parce que je pense que c'est quelque chose qui risque d'arriver en grande partie si on décroche en partie le lieu de la démocratie, l'expression populaire, et en partie le lieu de la décision politique. Il faut qu'on fasse très attention à ça, et je pense que c'est un des dangers qui nous guettent sur ces problématiques-là.

M. BAULIEU. - Donc, en matière démocratique, les élus de 2^e degré ne sont pas non démocratiquement désignés. Je voudrais, là-dessus, être très insistant. C'est quelque chose qu'on essaie d'entretenir en permanence, ça.

Non, non, mais cher ami, tu as exprimé les choses, donc... je nous considère, nous tous ici, bien que nous soyons donc au 2^e degré, tout à fait légitimes dans la représentation des populations de nos communes.

Je ne voudrais pas qu'on laisse planer un doute là-dessus. Il y a d'autres élus du 2^e degré dans notre République, nous ne sommes pas les seuls, mais c'est vrai qu'il y a quelquefois des tendances à vouloir insister là-dessus.

Non, nous sommes parfaitement démocratiques dans cette Assemblée, démocratiquement désignés, et interrogez-vous vous-même sur le caractère assez génial de l'intercommunalité telle qu'elle est pratiquée en France, puisque précisément, dans le groupe local, quoi qu'en disent certains, les choses se passent plutôt bien sur tous les territoires en France. Réussir à préserver l'entité de proximité qu'est la commune en termes d'identité et réunir les moyens dans l'intercommunalité pour porter les projets qui ne peuvent pas être portés, bien évidemment, pas assumés, au niveau des communes, ça, c'est assez génial. Et c'est ça l'intercommunalité à la française.

Mais je sais que sur le plan de la doctrine, beaucoup, quelquefois, s'emploient à mettre en évidence quelques défauts. Il y en a, sans doute. Mais reconnaissez bien cette construction assez exceptionnelle qui nous fait cohabiter, coexister, cette commune identitaire et cette intercommunalité efficace.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nicolas.

M. BODIN. - Oui, quelques remarques rapides. C'est vrai que le débat aidant, j'ai l'impression qu'on a oublié quand même un peu la situation financière, non pas de l'Agglomération, mais de notre pays.

Je vous rappelle quand même que les dotations aux différentes collectivités ont été inférieures à l'inflation au cours du mandat. On a eu le COVID, que l'on a traversé. Et puis, quand même, les intérêts de la dette. En 2030, c'est 50 Mds€. 50 Mds€ uniquement pour payer des intérêts de la dette.

Donc, moi, je suis d'accord sur les transferts des compétences, notamment pour les grands événements ou les grands événements sportifs, enfin, je veux, dire les bâtiments sportifs. La question se posera également pour les bâtiments, à mon avis, culturels, qui ont un rayonnement qui va bien au-delà de la Ville de Besançon. Je pense au CDN, par exemple, ou au théâtre. Et lors des fameuses réunions PPIF, moi, il y en a une qui m'a marqué, celle de décembre dernier, où effectivement on a demandé aux

acteurs du PPIF de revisiter l'intégralité du PPF en supprimant des éléments. Mais finalement, on n'a rien supprimé.

Par contre, il y a des projets qui, effectivement, sont en soute, comme celui que l'on voit et dont on parle ce soir ; 31 M€. Mais a été évoquée, par exemple, la rénovation de Micropolis.

Alors quand je vois certains acteurs au niveau municipal qui souhaitent, par exemple, fermer Micropolis et le rouvrir ailleurs, en résumé, c'est la bagatelle de 150 M€.

Strasbourg, lorsqu'ils ont rénové leur Palais des congrès, ils ont mis 130 M€ au niveau de l'intercommunalité.

Et dans les autres projets qui n'ont pas été retenus, par exemple, il y a la rénovation urbaine de Palente-Orchamps.

Si vous prenez Planoise, c'est 230 M€. Donc, rénover un quartier comme Palente-Orchamps, et à mon avis, c'est aussi un vrai sujet, ça va coûter extrêmement cher.

Donc, parmi tous ces choix qu'on devra faire, moi, je souhaite quand même beaucoup de chance aux élus qui seront là à partir du mois de mars. Effectivement, la situation de GBM est extrêmement saine. En revanche, on peut s'interroger sur la capacité des dotations que l'État voudra bien nous accorder lors du prochain mandat. Mais on peut avoir globalement un certain nombre d'inquiétudes. Donc, faisons attention à ne pas tout promettre quand même.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense qu'en réalité, Nicolas, on va en parler très vite, parce qu'il va y avoir des choix qui vont être faits. On va voir comment cette loi des finances va s'exprimer, et je pense que très, très vite, on verra même sur les projets déjà mis en place là, qui sont déjà presque avancés, on va voir comment les subventions arrivent ou pas. Or, s'il fallait que je fasse un certain nombre de bilans aujourd'hui, il me semble bien qu'on constate qu'un certain nombre de collectivités commencent à reculer sur les accompagnements. Donc, tu as complètement raison sur l'alerte dans laquelle il faut que nous soyons les uns les autres avant de promettre monts et merveilles, comme ça semble vouloir fuser un peu partout. Et c'est pour ça que c'était important que ce dossier-là, qui avait bénéficié d'une étude de 80 000 € quand même, et que c'est un marqueur, le cyclisme, pour notre territoire, donc, on est tous d'accord, et qu'en plus, quand Catherine a représenté la deuxième étape du projet territoire, nous l'avons réinscrit. C'est quelque chose qui s'est inscrit, qui n'est pas sorti il y a quatre mois, et donc, c'est une volonté politique sur la durée. C'est pour ça qu'aujourd'hui, il a toute légitimité à provoquer le débat dans lequel nous sommes, bien sûr.

Est-ce que, Hasni, tu veux à nouveau la parole ou, c'est un deuxième temps de parole ?

M. ALEM.- Oui.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui ? Vas-y.

M. ALEM.- Je n'ai pas une tête d'homme de paille. Je ne veux pas qu'on me fasse dire ce que je n'ai pas dit. Donc, effectivement, il n'y a pas de problématique sur le fait que les élus ici sont élus démocratiquement et je n'ai pas de souci avec ça, mais si on ne se rend pas compte de la fracture démocratique, l'aspect technique que représente la communauté d'agglomération et le fait qu'une partie de la population ne se rend pas compte de ces transferts-là et ne se rend pas compte de l'importance qu'a pris la communauté d'agglomération et le fait que le lieu démocratique d'expression et de débat, ça reste la commune et qu'il y a un décalage entre ces deux éléments-là, alors je pense qu'effectivement, il y a un grand souci et qu'on accentue encore plus la fracture démocratique.

Et ça, ce n'est pas Hasni ALEM qui le dit, c'est l'ensemble des études d'opinion, c'est l'ensemble des sociologues, de la sociologie électorale qui le dit, et c'est quelque chose de très concret qu'on voit tous les jours. Donc, soit on prend cet élément-là à bras-le-corps, et c'est ce que je souhaite – comment est-ce qu'on le fait, ça, il faut le travailler –, soit on dit que ce n'est pas un souci, circulez, il n'y a rien à voir, OK, mais je ne crois pas que ce soit le cas.

M. BAULIEU.- Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit sur le « circulez, il n'y a rien à voir ».

Bien sûr, on va sans doute trouver un terrain de consensus, mais sur ce qui vient d'être dit, je voulais simplement ajouter ça, c'est que ça s'adresse particulièrement à nous dans notre manière d'exercer notre représentation, dans notre manière d'assumer ce que nous faisons au niveau de nos communes et de ce que nous faisons au niveau de l'intercommunalité.

Il y aurait beaucoup à dire sur nombre de documents, sur nombre d'informations qui circulent et qui n'ont pas cette transparence que, d'une certaine manière, tu appelles de tes vœux, enfin, ce que j'appelle, moi, de mes vœux pour que précisément, le citoyen prenne conscience de cette réalité parce que, bien évidemment, il y a des aspects non conceptuels qui lui passent un peu au-dessus de la tête.

Mais pour une bonne part, la balle est dans notre camp sur ce registre-là.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien. Tout à l'heure, on va sortir de cette Assemblée, et vous aurez l'occasion, effectivement, de rediscuter de l'importance. Mais je crois qu'on est tous d'accord qu'on a besoin que nos citoyens, nos habitants comprennent ce que nous portons, pourquoi nous le portons, et ce qu'on considère comme étant effectivement répondant à leur demande et à leur attente.

Eh bien, si j'en conclus quelque chose, si je conclus, c'est que tout le monde est d'accord. C'est que cet équipement, eh bien, c'est un équipement qui est attendu, qui a été travaillé longuement, qui a été travaillé collectivement, et qui est porté de façon massive jusqu'à présent, on va voir encore maintenant, massive par l'ensemble de notre Assemblée et par notre territoire. Et qui soulève, bien sûr, d'autres questions, et tant mieux.

C'est peut-être l'intérêt aussi d'une fin de mandat, c'est, finalement, une forme de bilan, et de voir les perspectives dans lesquelles nous nous trouvons les uns et les autres.

Je sou mets donc au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Eh bien, écoutez, un magnifique projet, Gilles, vraiment un très beau succès.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Prend connaissance de l'étude et des délais de réalisation prévisionnels d'un tel équipement,
- Prévoit l'inscription des crédits au BP pour la poursuite des études.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. CRR Projet d'établissement 2024-2027 – Complément du projet initial

M. Anthony POULIN (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Et puis, tu vas recommencer, puisque tu vas présenter le rapport n° 11, avec cette fois un autre projet qui avait amené aussi l'ensemble de l'interco à se positionner sur un beau projet comme celui-ci, celui du CRR. Et là, tu vas présenter particulièrement le projet d'établissement.

M. ORY.- Oui, c'est Yves MAURICE qui va le présenter puisque c'est le délégué au CRR.

M. MAURICE.- La musique, le théâtre, la danse, ça adoucit les mœurs.

Donc, le projet d'établissement, quelques mots avant le *PowerPoint*.

La première version du projet d'établissement a été annexée au dossier de renouvellement de classement déposé par le Conservatoire auprès de la DRAC le 29 mai 2024. Par courrier du

Procès-Verbal Conseil de Communauté du jeudi 6 novembre 2025

9 octobre 2024, cette dernière a indiqué la nécessité de le compléter afin de pouvoir se prononcer sur le renouvellement de classement.

Il est proposé aujourd'hui de compléter le projet 2024-2027 suite au travail mené par le Conservatoire.

L'élaboration d'un projet d'établissement et sa mise en œuvre sont rendues obligatoires par l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement publics de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Le projet d'établissement est un document indispensable à l'obtention du label Conservatoire par l'État. Validé par le Conseil de Communauté, il fixe les objectifs politiques assignés à la structure. Il permet de déterminer l'identité de l'établissement, ses orientations, ses axes prioritaires dans le contexte de son territoire d'action, de rayonnement. Il guide les choix pédagogiques, artistiques et culturels dans un plan d'action collectif déterminé dans le temps. Il indique également les modalités de sa démarche en matière de développement durable. C'est un outil au service des usagers et des équipes professionnelles qui le font vivre.

Ce projet sera décliné opérationnellement à travers le projet de direction du Conservatoire.

Il est présenté dans sa version complétée suite à sa première version validée le 14 décembre en Conseil Communautaire.

Donc, ce projet, je suppose, vous l'avez tous lu, puisqu'il fait 60 pages. Il va être résumé par quatre ou cinq *slides* rapides. Et puis si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

(Diffusion d'un diaporama)

La première *slide*, c'est une *slide* de présentation. Simplement pour rappeler que le Conservatoire, la création du Conservatoire date de 1860, son installation sur les bords du Doubs en 2013.

Vous voyez, ça va faire 12 ans, voire bientôt 13 ans que le Conservatoire existe au niveau du bord du Doubs. Globalement, il vieillit bien, pour ceux qui y vont.

Le bilan du précédent projet, c'est la concertation à plusieurs niveaux pour identifier des enjeux et des envies, la hiérarchisation partagée des enjeux.

Le Conseil d'établissement du 7 mars 2023 tendait vers un équilibre des missions dans un souci d'accueillir les publics et de s'adapter à leurs besoins.

Rappel lors du Conseil d'établissement : il ressort une unanimité sur le fait qu'il faut que le Conservatoire s'attache à accueillir des publics variés et s'adapter à leurs besoins.

Le projet 2024-2027. Les points forts du CRR et de son environnement, comme vous avez pu le voir développé à travers la brochure, ce sont les musiques anciennes, les musiques actuelles, les classes à horaires aménagés, les orchestres, le théâtre, le jeune public, les musiques nouvelles, les pratiques amateurs.

La valeur ajoutée du Conservatoire.

Le dialogue par le partenariat : Conseil d'établissement du 19 mars 2024.

Les orientations stratégiques. Les orientations stratégiques d'un Conservatoire pleinement intégré à la politique métropolitaine, c'est un Conservatoire pour les élèves d'aujourd'hui, un Conservatoire accessible, un Conservatoire qui rayonne sur ses territoires.

Dans le respect du cadre budgétaire contraint, en prévision d'une trajectoire descendante.

Dans un esprit collectif de collaboration et d'interdépendance au service du territoire.

Procès-Verbal Conseil de Communauté du jeudi 6 novembre 2025

Enfin, la feuille de route.

Classement en trois parties et six sous-catégories selon la priorisation et la temporalité.

86 propositions ou directions sont exposées dans la brochure.

Je crois que c'est terminé. Voilà.

Je voulais juste dire un mot – qui ne sera pas le mot de la fin, j'espère qu'il y aura des questions –, remercier toute l'équipe du Conservatoire, l'équipe de Direction, les professeurs, tous les gens qui ont participé à la création, à la conception de ce document, 60 pages, je vous rappelle, j'espère que vous l'avez tous lu. Il y a des choses hyper importantes, hyper intéressantes dans ce document.

Donc, il va être transmis, j'espère, dès demain, si jamais c'est voté ce soir, enfin, dans les jours qui suivent, à la DRAC, puisqu'on a des délais extrêmement courts pour l'obtention, comme je vous l'ai rappelé.

Voilà.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Bien. Merci.

Là encore, il faut saluer le travail collectif qui s'est fait, je dois le dire, et c'est important de le rappeler et de dire qu'un travail comme celui-ci, c'est un gros travail de partenariat quand on a une ambition de faire que cet équipement soit un équipement à rayonnement régional, évidemment.
Oui, Marie ÉTÉVENARD.

Mme ÉTÉVENARD. - Oui, merci.

Merci, Yves, pour ce beau travail. Alors, j'ai lu les 60 pages parce que ça m'intéresse, notamment la jeunesse, et j'ai été vraiment heureuse. J'ai trouvé les améliorations apportées par rapport au précédent projet, j'ai trouvé que c'était très enthousiasmant. J'étais heureuse de découvrir les termes : démocratiser davantage, favoriser l'accessibilité du CRR, travailler l'égalité des genres, favoriser l'accès à tous dès le plus jeune âge. Il y a un vrai travail qui est fait pour les tout-petits. Et tout ça, c'est vraiment très bien décrit. D'améliorer, avec ce nouveau projet, que les enfants qui y sont accueillis ne seront pas tous de grands concertistes. Favoriser le rapprochement de la pratique amateur et des pratiques classiques. Développer davantage les méthodes moins académiques telles que l'improvisation, le solfège, des méthodes rythmiques O Passo, qui vont jouer pour que l'image redoutée, un petit peu désuète, selon laquelle le Conservatoire pourrait être élitiste, change.

Voilà.

Je voulais vous parler d'une expérience au Venezuela, des années 70, qui s'appelle El Sistema, qui est aujourd'hui repris dans différents pays du monde, qui sont des méthodes d'apprentissage alternatif de musique, et qui ont permis à de nombreux jeunes défavorisés, dans les quartiers difficiles, d'éviter des dérives redoutables.

L'objectif d'El Sistema était d'utiliser la musique en prévention de la délinquance juvénile.

Nombreux auteurs qui ont commencé avec El Sistema ont pu progresser dans une carrière internationale. Donc, ça donne l'espoir de pouvoir rapprocher l'amateurisme, enfin, les pratiques amateurs, pardon, et les pratiques plus traditionnelles.

Ça a permis clairement aussi de diminuer le décrochage scolaire et au Venezuela, de diminuer la criminalité. Nous n'en sommes pas là, mais ça permet, finalement, à long terme de faire des économies sur tout ce que provoquent ces dérives redoutables.

Alors, nous, pour revenir à Besançon, parce que là, on a voyagé un petit peu, nous avons sur nos quartiers prioritaires deux projets qui se manifestent par un spectacle, un carnaval en fin d'année, sur l'été.

Procès-Verbal Conseil de Communauté du jeudi 6 novembre 2025

Alors, une qui était organisée avec l'association de la maison de quartier de Battant et les parents, les associations de parents d'élèves, qui est une *batucada* qui traverse et qui relie les deux écoles, et qui se déploie de plus en plus, que nous soutenons à Grand Besançon Métropole.

Et puis, une autre, qui se développe et dont l'événement final se déroulera au mois de juin à Planoise, avec une dizaine de classes, avec le réseau REP, avec la coordinatrice, les associations Bouge+, le Théâtre de l'Espace, l'association Ritmo da Capoeira. Et donc, ce sont des méthodes qui favorisent l'estime de soi, qui favorisent aussi, et je l'ai lu, et j'étais contente de le lire, plus de convivialité, plus de pédagogie bienveillante et plus d'intégration des familles.

Voilà. C'était pour vous faire part de l'enthousiasme de ce projet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pardon, excuse-moi, Marie. En fait, le chronomètre n'avait pas démarré. Je pense que si tu pouvais....

Mme ÉTÉVENARD.- Ah, pardon. C'est la conclusion.

Eh bien, je voulais dire que ces carnivals qui défilent dans les rues de nos quartiers difficiles favorisent les enfants à déployer la joie de partager ensemble les applaudissements et l'harmonie de travailler sur un même projet avec les écoles.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cet enthousiasme.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le projet d'établissement 2024-2027 du Conservatoire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

12. CRR Renouvellement de classement

M. Anthony POULIN (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, il est question du rapport n° 12, qui est, lui, le renouvellement du classement ; qui est la démarche dans laquelle nous nous trouvons.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve la demande de renouvellement de classement du Conservatoire à rayonnement régional de Grand Besançon pour les spécialités musique, danse et art dramatique,**
- **Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à la constitution et à la transmission de cette demande de renouvellement.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

13. CRR - Avenant convention partenariat Classes à horaires aménagés Collèges

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Julie CHETTOUH (1), Lorine GAGLIOLO (2), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (2), Juliette SORLIN (1) et Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (1), Guillaume BAILLY (1), Kevin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Et toujours dans la même démarche, le rapport n° 13, qui lui est celui de ce que je vous disais tout à l'heure. C'est un équipement qui concerne évidemment tout un partenariat.

Le rapport n° 13, est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Bien. Ah ! Une abstention.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- Approuve l'avenant à la convention portant sur le partenariat pédagogique dans le cadre des classes à horaires aménagés dans les collèges validée par délibération communautaire du 19 décembre 2024,
- Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant joint au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers intéressés : 23

14. Création d'un service commun des archives GBM – Ville

Mme LA PRÉSIDENTE.- Création d'un service commun des archives GBM - Ville.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve le rattachement du secteur des Archives à GBM dans le cadre de la création d'un service commun des archives,
- Approuve en conséquence le transfert de plein droit des 4 agents actuellement Ville vers GBM et la création de 4 postes à GBM rattachés à la direction de la préfiguration de la lecture publique,
- Autorise la Présidente ou son représentant à signer la convention de gestion des archives avec la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. Attribution de subventions au Bastion et à la Rodia au titre de l'accompagnement artistique aux Musiques Actuelles et à leur rayonnement territorial

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 15. Est-ce qu'il y a des questions sur le Bastion et la Rodia ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue deux subventions 2025 dans le cadre de conventions triennales 2023-2025 :

- 40 000 € à la RAP La Rodia,
- 25 000 € à l'association le Bastion.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Schéma Directeur de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales - Autorisation de signature exceptionnelle d'un avenant au marché d'étude

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 16 concernant le schéma directeur sur les eaux pluviales.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Ah pardon, excuse-moi.

M. MONNIEN.- Non, je voulais juste prendre la parole sur ce rapport, vous remercier, Madame la Présidente, de l'effort colossal qui a été fait suite à mon intervention du mois de mars et la rapidité à laquelle ce dossier a été pris en charge. Et je voulais remercier également le conseiller délégué Franck RACLOT, qui porte donc ce dossier. Et juste pour vous dire que l'avancée est sérieuse puisque dès semaine prochaine, on a une nouvelle réunion pour définir les actions à mener sur le territoire de Devecey.

Donc, encore merci, et l'efficacité de Grand Besançon Métropole est là.

Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. D'ailleurs, ça nous avait donné l'occasion d'une très belle discussion, un beau débat dans cette Assemblée, et vraiment, c'est montrer aussi qu'ici, il peut y avoir, effectivement, des moments d'échange et de discussions très constructives, qui nous permettent ensuite de voir comment on peut avancer.

Donc, tu nous avais interpellés suite aux événements que tu avais subis. Enfin, la commune en tout cas.

Et en tout cas, merci à vous tous, et merci, bien sûr, aux services qui ont travaillé, effectivement, très rapidement. Et bien sûr, les élus qui l'accompagnent.

Je vous propose donc de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. Pas d'abstention.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer à titre exceptionnel l'avenant n°1 annexé au rapport d'un montant de 67 402,50 € HT au marché d'étude.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Schéma Directeur de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales - Validation de son contenu et intégration au PLUi

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le schéma, là encore, pour le rapport n° 17, qui concerne la validation de son contenu et l'intégration au PLUi, évidemment.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le contenu du projet de zonage pluvial et sa notice fixant les règles et recommandations pour les différents niveaux de pluie,

- prend acte de l'intégration des règles/recommandations et du zonage pluvial au projet de PLUi pour ce qui concerne les aménagements et constructions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Convention de répartition du coût de l'étude sur les ressources stratégiques avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon et le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Doubs Jura

MM. Gabriel BAULIEU (1), Philippe GUILLAUME (1), Christophe LIME (2) et Yves MAURICE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 18, qui concerne le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon et le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Doubs Jura.

Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- vote les deux conventions de répartition des coûts concernant l'étude des ressources stratégiques entre GBM, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon et le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Doubs Jura,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

19. Dérogations au repos dominical des salariés du commerce pour l'année 2026

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, le rapport n° 19 concernant les dérogations au repos dominical des salariés du commerce pour l'année 2026.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Monsieur GUYEN.

M. GUYEN.- Oui, je voulais intervenir parce que j'aurais voulu avoir une précision où dans le rapport il est marqué : « *En cas d'avis conforme formulé par l'EPCI, le Maire devra fixer par arrêté municipal la liste des dimanches avant le 31 décembre* ».

Est-ce qu'il doit se conformer spécifiquement à ce qui est décidé sur la page 2, c'est-à-dire premier dimanche des soldes d'hiver, premier dimanche des soldes d'été, les dimanches 29 novembre, etc. ?

Moi, je trouve qu'il manque le 27 décembre, parce qu'un certain nombre de personnes peuvent aller faire leurs courses encore avant le 1^{er} janvier. Et donc, pour moi, se cantonner à ces dates-là, je trouve que ça manque de souplesse, et j'aurais aimé savoir s'il était possible d'avoir un ou deux dimanches à disposition du Maire pour pouvoir accorder des demandes particulières.

J'ai une preuve récemment, une entreprise qui rentre dans le cadre de la branche automobile, me fait une demande pour un anniversaire. Et donc, moi, j'ai répondu que je ne pouvais pas signer. J'ai renvoyé vers le Préfet, et le Préfet a accepté.

Donc, pour moi, je pense que si nous avons un ou deux dimanches de disponibles à pouvoir les accorder, ça serait quand même quelque chose d'intéressant.

Donc, pour cette raison-là, moi, je m'abstiendrai.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Frédérique.

Mme BAEHR.- Oui, alors, normalement, Monsieur GUYEN, oui, vous devez suivre la décision de l'EPCI.

Il y a eu une réunion le 4 septembre avec tous... enfin, tous les partenaires étaient invités, notamment les maires de la périphérie. Seules les communes de Franois et de Dannemarie-sur-Crète étaient présentes. Je dois dire que j'ai vécu la réunion la plus courte de mon mandat, puisqu'on est tous tombés sur un consensus sur six dimanches, qui sont les dimanches qui figurent dans le rapport.

Maintenant, si une entreprise sur votre territoire, un commerce sur votre territoire, désire avoir un dimanche supplémentaire, il fait une demande effectivement au Préfet, qui va se tourner vers vous, et libre à vous d'accepter ou non.

Voilà. Donc, le principe, il est toujours le même. C'est la loi Macron. Le principe est le même depuis cinq ans.

M. GUYEN.- Et pour quelle raison les collègues – moi, je n'ai pas pu assister à cette réunion. D'habitude, je suis présent – n'ont pas intégré aussi le 27 décembre pour le nombre de dimanches. C'est-à-dire qu'on considère que six, c'est... on ne peut pas en mettre sept, alors qu'on a droit à 12 ?

Mme BAEHR.- Alors, on a décidé d'être au-dessus des cinq, bien sûr, pour qu'il y ait une harmonie sur notre territoire, puisque je vous rappelle qu'au-dessus de cinq dimanches, c'est l'EPCI qui décide et qui applique les dates sur son territoire.

Nous avons convenu, et les associations de commerçants étaient d'accord avec nous, et les syndicats de salariés, et les maires présents, ainsi que les chambres consulaires, que le 27 était un petit peu éloigné du 31, et que cette année, ce n'était pas nécessaire de poser une dérogation pour le 28.

M. GUYEN.- Oui, mais il me semble quand même que lorsque c'est trop près, ce n'est pas bien non plus. Donc, à un moment donné, on se pose des questions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, attends, on ne va pas commencer un ping-pong, parce que ce n'est pas le lieu des ping-pons ici.

M. GUYEN.- Non, mais on peut s'exprimer quand même !

Mme LA PRÉSIDENTE.- On peut s'exprimer deux fois, effectivement.

Donc, la question qui est posée aujourd'hui a déjà été posée tous les ans. Tous les ans. La règle a été posée tous les ans, à expliquer tous les ans, et même, il me semble bien me rappeler qu'un certain nombre de communes avaient demandé des dérogations, dont la tienne, il y a maintenant deux, trois ans, trois ans, je pense, et puis je ne sais plus quelle autre... Chalezeule, je crois que Christian, tu avais demandé aussi une dérogation, je crois, il y a trois ans, quelque chose comme ça.

Donc, la règle n'a pas changé, le fonctionnement, le groupe et la décision collective n'a pas changé.

Après, si tu veux reposer des questions à Frédérique, je t'invite à en parler avec elle tout à l'heure autour d'un verre. Mais effectivement, toutes ces règles ont été déjà débattues, rebattues. Parce que rappelez-vous qu'il y a eu des périodes où justement, les dates étaient proches des périodes de fêtes, et que là, les débats ont eu lieu de façon plus importante.

Et je tiens quand même à redire aussi qu'on est tous conscients que les commerçants ont pris en considération aujourd'hui encore autrement qu'il y a trois, quatre ans l'importance de donner aussi aux salariés des temps de repos et de pouvoir bénéficier eux aussi de périodes fériées.

Vas-y, Nicolas.

M. BODIN.- Oui, simplement, ce débat, effectivement, on pourrait très bien ouvrir 12 dimanches. Simplement, il n'y a que les structures dans les grandes zones commerciales qui sont capables de le faire.

Donc, d'un côté, on a un discours sur la défense du commerce indépendant, et d'autre part, ils seraient incapables physiquement d'ouvrir leurs magasins les 12 dimanches.

Donc, la seule possibilité, c'est d'essayer par consensus d'arriver à un nombre raisonnable d'ouvertures le dimanche.

Mais autrement, ce sont uniquement les magasins des grandes zones commerciales qui peuvent être ouverts.

M. GUYEN.- Je ne vais pas faire de ping-pong, mais tu as déjà tous les centres commerciaux qui ouvrent le dimanche matin. Sur tous les dimanches.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien. Oui.

Mme BAEHR.- Je voulais juste, pour information, en fait, je vois que depuis quelques années, les commerçants sont plus attachés au dimanche qui suit le Black Friday (le dernier dimanche du mois de novembre), qui ouvre aussi sur les festivités de Noël. Ils sont plus attachés à ce dimanche-là qu'au dernier dimanche de décembre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr. Et au vu des débats qu'il y a aujourd'hui autour de Shein, une chose est certaine, c'est que les pratiques changent et que chacun voit son intérêt, et en tout cas, la règle est celle-ci, et puis s'il y a une dérogation, ça se discute avec Monsieur le Préfet.

Donc, je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. Ah ! Une, deux, trois, quatre. Quatre abstentions. Très bien.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté approuve le nombre de dérogations d'ouvertures dominicales pour 2026 concernant le commerce de détail et la branche horlogère.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 99

Contre : 0

Abstentions : 4

Conseiller intéressé : 0

20. Subvention à SUPMICROTECH-ENSMM au titre des bourses de mobilités internationales entrantes – 2025/2026 - Enseignement Supérieur et Recherche

M. Nicolas BODIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 20, la subvention à SUPMICROTECH.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve l'octroi d'une subvention de 24 300 € à SUPMICROTECH-ENSMM selon les modalités précisées dans la convention jointe,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

21. Signature d'une convention de partenariat avec le Comité Régional du Tourisme/Bureau d'accueil des tournages

MM. Patrick AYACHE (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 21 concernant le Comité Régional du Tourisme et concernant le Bureau d'accueil des tournages, que nous avons de plus en plus nombreux sur notre territoire. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je n'ai pas vu. Ah, Patrick ! Excuse-moi. Vas-y.

M. AYACHE.- C'est pour signaler qu'en tant que Président du CRT, je ne participe pas au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, oui, oui. Mais c'est marqué sur la délibération.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la convention de partenariat 2025 – 2026 pour la promotion de la collectivité dans l'accueil et l'accompagnement de tournages jointe en annexe,
- Autorise Mme la Présidente, ou son représentant à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

22. Réseau de chaleur Besançon Planoise/Construction d'une chaufferie d'appoint secours dans le quartier Grette-Brûlard- Polygone/Autorisation de lancement de procédure de conception-réalisation

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 22 concernant le réseau de chaleur. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve le programme technique de ce projet,
- Approuve le budget prévisionnel de l'opération,
- Autorise Mme la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions publiques pour ces opérations, et à signer les éventuelles conventions afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23. Fonds "Climat" - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Franois

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 23 concernant le fonds « Climat ». Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue deux fonds de concours à la commune de Franois de :
 - o 10 956 € pour la désimperméabilisation des cours d'école maternelle et élémentaire dans le cadre de l'axe 2 du fonds « Climat ».
 - o 13 554 € pour l'aménagement d'une aire de jeux au sein de son complexe sportif dans le cadre de l'axe 1 du fonds « Climat ».
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Procès-Verbal Conseil de Communauté du jeudi 6 novembre 2025

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24. Projet de partenariat entre les acteurs de l'aide alimentaire et les agriculteurs du territoire

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 24 concernant l'aide alimentaire et les agriculteurs du territoire.

Tu veux présenter quelque chose ?

Mme PRESSE.- Rapidement, pour dire que c'est une nouvelle initiative, et ce soir, on va vers une convention tripartite entre deux organismes, le CIVAM Le Serpolet et Actif Pôle de l'Économie Solidaire pour monter des projets autour de l'aide alimentaire sur le territoire du Grand Besançon.

L'aide alimentaire connaît de grandes difficultés en ce moment, aussi bien au niveau de la recherche de produits que de la fréquentation, qui est en augmentation, depuis la COVID, d'environ 30 %.

Alors, cette initiative permet, pour Grand Besançon Métropole, d'être territoire pilote expérimental, avec un budget posé par ces deux associations d'environ 90 000 € pour deux ans, sans contrepartie pour GBM. Et également, ces deux associations déploient un mi-temps sur les deux années pour nous aider à monter des projets.

Nous avons passé en 2025 la phase de diagnostic. Nous en sommes déjà à quelques initiatives qui sont en atelier pour cette année, et vous aurez, bien sûr, en fonction des résultats, un bilan intermédiaire qui sera présenté avant la fin du mandat.

Donc, deux initiatives en cours : une plateforme logistique entre les agriculteurs et l'aide alimentaire, et puis une deuxième initiative sur la commune de Mamirolle, qui est une des communes qui participe à un projet alimentaire territorial, une des neuf communes, et sur ce territoire, avec une mise à disposition de foncier d'un particulier, et l'école l'ENILEA de Mamirolle, une initiative autour d'un jardin nourricier pour aider les étudiants de l'ENILEA qui sont en grande difficulté, certains, pour se nourrir en dehors des périodes où la restauration de l'ENILEA fonctionne.

Voilà deux initiatives, mais qui vous seront présentées quand elles auront abouti.

D'autres initiatives auront lieu dans la continuité de 2026, puisque ce projet se terminera début 2027.

Ce soir, nous en sommes simplement à la signature de la convention tripartite.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour ces précisions.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le partenariat entre GBM, l'association CIVAM le Serpolet et l'association Active Pole de l'Economie Solidaire pour le projet MIAM,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat annexée.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25. Restructuration et rénovation énergétique du bâtiment BB3 de La City : avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à T25

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 25, qui concerne encore une fois l'évolution, l'avancée donc des travaux et des études concernant la maîtrise d'ouvrage, et là, c'est la question de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à TERRITOIRE 25 pour le bâtiment BB3 de La City.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve, l'avenant 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée auprès de T25 pour l'opération de restructuration et rénovation énergétique du bâtiment BB3 à La City,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée auprès de T25 pour l'opération de restructuration et rénovation énergétique du bâtiment BB3 à La City.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

26. Avenant 1 à la convention avec le Département du Doubs relative à l'entretien, l'exploitation et la maintenance des aménagements cyclables sur le territoire de Grand Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 26, avec une convention avec le Département relative à l'entretien, l'exploitation, la maintenance des aménagements cyclables sur les territoires de Grand Besançon.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n°1 joint en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27. Modification n°3 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Centre Ancien - Avis après enquête publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport 27, concernant le PSMV, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté donne un avis favorable à l'ajustement du dossier de modification n°3 suite à l'enquête publique.

La délibération sera transmise à M. le Préfet en vue de l'approbation de la modification n°3 du PSMV du centre ancien.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. Commune de Dannemarie-sur-Crète - Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant la commune de Dannemarie, donc, une modification n° 2 du PLU, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification n°2 du PLU de la commune de Dannemarie-sur-Crète.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29. Commune de Byans-sur-Doubs Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification n°1 Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 29, là encore, un PLU, une modification, est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

Je voulais peut-être revenir sur quelque chose qui vous a sans doute affectés. En tout cas, je... c'était, me semble-t-il, extrêmement important de revenir sur le décès de M. Guy PICARD, parce que c'était le Maire de Saint-Vit de 1977 à 2001 et conseiller général du canton de Boussières de 1982 à 2001.

Guy PICARD est décédé le 26 septembre 2025 à l'âge de 90 ans. Et je tenais, en vos noms, à saluer, bien sûr, son engagement d' élu au service de l'intérêt général durant ses mandats. Et la ville a réalisé de nombreux travaux à ce moment-là pour satisfaire aux besoins d'une population en constante augmentation : les logements sociaux, les travaux d'assainissement, les traversées piétonnes, les développements des zones d'activités, le développement des zones de loisirs.

Ce fut une figure reconnue de Saint-Vit qui s'est éteinte. C'était important, et il me semblait important de rappeler l'engagement de chacun de nos élus et de l'histoire de notre territoire.

Tu veux rajouter un mot, peut-être ?

M. ROUTHIER.- Oui, merci, Anne. C'est gentil de faire ce petit mot-là pour Guy PICARD, qui était pour moi un mentor, bien entendu, qui a su sentir que l'importance de l'économie était fondamentale dans le développement des territoires.

C'est pour ça qu'aujourd'hui, nous avons quand même sur Saint-Vit une économie substantielle forte, qui participe maintenant avec le Grand Besançon, bien entendu, depuis 2017.

Mais c'est vrai que Guy était une personne qui était chaleureuse, qui essayait toujours de concilier.

Alors, Yves me dit : « *Oui, c'est lui qui m'a passé mon concours de géomètre* ». Mais c'était un géomètre initialement de la fonction publique, qui s'est mis à son compte, qui s'est installé sur Saint-Vit, qui a fait cinq enfants, de très beaux enfants, puisqu'ils ont tous fait une grande réussite, dont un des fils est producteur de cinéma, et puis un de ses fils qui est chirurgien, une fille qui est juge, et donc, une très, très belle famille, qui a développé la commune de Saint-Vit, et puis aujourd'hui, qui est malheureusement en deuil.

Et je dis toujours que c'était un ami avec lequel on aimait discuter, avec lequel je continuais de discuter régulièrement, à aller manger chez lui. Et puis, il n'avait jamais, à aucun moment, perdu les lignes directrices de la politique et à la suivre en permanence, et toujours avoir un avis aiguisé sur les situations.

Un vieux de la vieille, comme on dit, politique, un vieux routier de la politique qui savait absolument où il en était à tout moment.

Procès-Verbal Conseil de Communauté du jeudi 6 novembre 2025

Voilà. Donc, merci de lui rendre hommage. Et puis, ma foi, on pensera encore très, très longtemps à lui.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis tacite de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification n°1 du PLU de Byans-sur-Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30. Motion MILO – ALERTE SUR LA BAISSÉ DRASTIQUE DES FINANCEMENTS DU RESEAU DES MISSIONS LOCALES

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant d'être sur la question de mettre au vote la motion concernant la Mission Locale. C'est une alerte qui nous semblait importante de soutenir les uns les autres.

Donc, je vous soumetts le texte, parce qu'effectivement, la Mission Locale du bassin d'emploi de Besançon s'est faite dernièrement le relais de l'alerte du réseau des missions locales quant à la baisse très importante de leur financement prévue au Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026, moins de 13 %.

Les missions locales perdent ainsi près de 20 % de leur financement État en deux ans. Cette baisse risque d'entraîner des conséquences extrêmement néfastes pour l'emploi des jeunes et le fonctionnement des missions locales.

Le réseau de Bourgogne - Franche-Comté perdrait 18 % de ses financements État pour la seule année 2026, selon la clé de répartition envisagée au plan national, soit une baisse de 25 % en trois ans, représentant 92 ETP. Le nombre de contrats d'engagement jeunes sera réduit de près de 400 entrées, et le montant global des parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie de 19 %.

Si la baisse inscrite dans le PLF 2026 et la tendance à la hausse des entrées PACEA (je ne sais pas si on dit comme ça) sont confirmées, le montant moyen d'allocation par jeune serait de 116 € par an en 2026, 400 € en 2022, 165 € en 2025.

Il y aura donc moins de jeunes accompagnés, moins d'allocations versées, alors que les besoins sont croissants.

Alors, rappelons qu'un jeune de 16 à 25 ans sur quatre vit aujourd'hui en France en dessous du seuil de pauvreté.

Cette baisse drastique des financements aura aussi des répercussions directes sur la qualité de l'accompagnement, les délais allongés pour les premiers accueils en Mission Locale, le nombre de jeunes plus important par conseiller, et le risque de fermeture de lieux d'accueil, notamment en milieu rural.

Ce sont des milliers de jeunes vulnérables qui risquent de se retrouver sans solution et voir leurs problématiques s'accroître dans un contexte déjà tendu : hausse de la précarité, décrochage et sortie du système scolaire sans solution durable, recours prolongé aux aides sociales, besoin majoré en accompagnement d'urgence, et insertion encore plus difficile.

Évidemment, c'est une alerte qui est extrêmement forte et importante.

Eh bien, considérant ces enjeux, considérant que les missions locales constituent le premier réseau d'acteurs pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, avec plus d'un million de jeunes

accompagnés chaque année au plan national, le Conseil Communautaire réaffirme l'impérieuse nécessité de soutenir ces instruments d'accompagnement des jeunes, et à cet effet, demande le maintien des financements nécessaires pour un accompagnement de qualité et de proximité, et la mise en place d'un fonds d'urgence par l'État pour les missions locales en difficulté financière.

Je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Eh bien, à l'unanimité, nous avons adopté cette motion concernant la Mission Locale.

Oui ? Ah, pardon !

M. PAINEAU.- Oui, je voudrais juste intervenir en tant que Président de la Mission Locale et vous remercier de votre soutien unanime pour soutenir nos missions locales.

J'ai avec moi un *flyer* par élu, que je peux vous distribuer en sortant, où dessus, il y a un QR code, et vous pouvez signer la tribune qui a été faite par l'Union nationale des missions locales pour soutenir notre démarche.

Nous serons à Paris, dans le cadre du Congrès des maires, devant l'Assemblée nationale, à 17 h 30, et nous sommes intervenus auprès de tous les parlementaires pour essayer de faire en sorte que ça ne diminue pas trop.

Alors, on est bien conscient que tout le monde, faut réduire, mais enfin, à ce niveau-là, ça va nous faire, très, très mal. Sur Besançon, c'est quand même quasiment six à huit emplois.

Voilà. Si vous voulez, en sortant, je serai devant, je fais le distributeur de tracts.

Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup. Merci à vous tous, et courage à la Mission Locale.

Merci à eux.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté réaffirme l'impérieuse nécessité de soutenir ces instruments d'accompagnement des jeunes et à cet effet, demande le maintien des financements nécessaires pour un accompagnement de qualité et de proximité, et la mise en place d'un fonds d'urgence par l'Etat pour les Missions locales en difficultés financières.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée.

Le secrétaire de séance,

Gilles ORY
Vice-Président

La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Procès-Verbal Conseil de Communauté du jeudi 6 novembre 2025